



Anael finance WS Prélèvements SEPA

Version V4R6

Documentation utilisateurs

© Copyright 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance Ws V4R6

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 30 novembre 2023

Code du document : FACULTATIF: code identifiant unique du document

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	7
Chapitre 1 Objet	9
Généralités.....	9
Les prélèvements SEPA dans Anael.....	10
Chapitre 2 Paramétrages.....	12
Sociétés	12
Banques et Pool bancaire.....	13
Banques (et détail banque)	13
Moyen de paiement	17
Pays	18
Pays SEPA	19
Contact du tiers.....	20
Mandats	21
Fichier Anael.Menu.exe.config	23
Chapitre 3 Prélèvements SEPA	25
Généralités	25
Extraction des enregistrements.....	26
Critères de sélection.....	26
Traitements.....	30
Modification des enregistrements.....	30

Tableur « Entête »	31
Tableur « Détail »	33
Constitution des prélèvements	35
Critères de sélection.....	36
Traitement	37
Etats de contrôle	39
Prélèvement SEPA	40
Récapitulatif des prélèvements SEPA	42
Relevé d'un prélèvement SEPA	43
Liste des Prélèvements Tiers Comptabilisés.....	44
Transmission bancaire	45
Format Utf8.....	45
Critères de sélection.....	45
Liste des prélèvements transmis	49
Fichier Prélèvement SEPA.....	50
Intégration des écritures.....	55
Lettrage automatique des écritures.....	56
Annexe.....	57
FMINTEGRATION.....	57
Synthèse sur le fichier xml	59
Exemple d'un mandat pour prélèvement CORE.....	61
Chapitre 4 B.I.C. Facultatif	62
Objet de la modification	62
Tables de référence.....	62
Les auxiliaires	62
Les mandats	63
Les prélèvements	63
Opérations nationales SEPA.....	63
Opérations transfrontalières SEPA	63
Balises du fichier xml.....	64

À propos de ce manuel

Les banques européennes ont décidé de créer le prélèvement SEPA (en abrégé « SDD », de l'anglais SEPA Direct Debit).

L'ordre de prélèvement Sepa permet à un créancier (le donneur d'ordre) de donner une instruction à sa banque sur la base d'un mandat (entre le créancier et le débiteur) pour effectuer un prélèvement sur le compte d'un débiteur.

Les comptes du créancier et du débiteur doivent être localisés dans la zone SEPA.

Ce document décrit la mise en œuvre des prélèvements SEPA dans Anael finance ws.

Public concerné

Utilisateur d'Anael finance

Périmètre du document

Anael finance V4R6

Pré-requis

Acquisition du module n° 25 ' Prélèvements SEPA'

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Septembre 2013	Brigitte Quevedo	Création
1.1	Janvier 2014	Brigitte Quevedo	BIC facultatif dans les prélèvements SEPA
1.2	Oct 2015	Brigitte Quevedo	Relecture et mäj
1.3	Mars 2018	Claudie ENEZ	V4R6 : Ajout du mandat prioritaire si plusieurs mandats actifs (Extraction, modification et constitution)
1.4	Avril 2020 Mai 2020	Claudie ENEZ Claudie ENEZ	V4R6 : Application modèle WORD V4R6 : Contacts : par tiers, autorisation de plusieurs contacts par code impression. Impact sur les envois par mail.
1.4 bis	Décembre 2020	Claudie ENEZ	V4R5 et V4R6 : Suite au BREXIT, gestion des tiers dont la banque est située au Royaume UNI.
1.5	Août 2021	Claudie ENEZ	V4R5 et V4R6 : Ajout de la balise « Utf8bom » dans Anael.Menu.exe.config. Transmissions bancaires : génération des fichiers SEPA en UTF8 avec BOM ou sans BOM
1.6	28 février 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Banque détail : Paramétrage Balise « Category Purpose » (CtgyPrp). Fichier xml : Génération balise des Adresses postales « Créditeur » et « Débiteur » (sous conditions)
1.7	Mars 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Modification des enregistrements : interdiction de modifier la date d'échéance sous certaines conditions
1.8	Septembre 2023	Claudie ENEZ	V4R6 : Transmissions bancaires des Prélèvements SEPA : Modification Critères de sélection

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com/> pour créer un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail de Support Infor. Pour accéder à la documentation, cliquez sur **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de documentation.

Si vous avez des commentaires au sujet de la documentation Infor, vous pouvez envoyer un e-mail à documentation@infor.com.

.

Chapitre 1 Objet

Généralités

Les banques européennes ont décidé de créer le prélèvement SEPA (en abrégé « SDD », de l'anglais SEPA Direct Debit).

L'ordre de prélèvement Sepa permet à un créancier (le donneur d'ordre) de donner une instruction à sa banque sur la base d'un mandat (entre le créancier et le débiteur) pour effectuer un prélèvement sur le compte d'un débiteur.

Les comptes du créancier et du débiteur doivent être localisés dans la zone SEPA.

Le mandat signé autorise la banque du débiteur à débiter le compte de son client pour les paiements initiés par le créancier.

Le mandat, à la différence de l'actuelle Autorisation de Prélèvement, doit être conservé par le créancier et non plus par la Banque.

Deux instruments de prélèvement domestique européen ont été définis :

- Le prélèvement SEPA à destination des particuliers ou SDD Core
- Le prélèvement SEPA interentreprises ou SDD B2B

Ces 2 instruments utilisent le même format de message.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Avant tout, le débiteur doit signer un mandat et le remettre à son créancier afin de l'autoriser à initier le prélèvement. Le créancier est responsable de la gestion du mandat.

Ce mandat doit comporter :

- Les données relatives au débiteur : nom, adresse et coordonnées bancaires (BIC + IBAN).
- Les données relatives au créancier : nom, adresse, et Identifiant Créancier SEPA.
- Le type de prélèvement : ponctuel ou récurrent.
- La date de signature et la signature du débiteur.

Voir un mandat papier en annexe.

Quelles coordonnées bancaires utiliser ?

Les mêmes que pour les Virements SEPA à savoir l'IBAN/BIC.

Ce couple IBAN+BIC constitue les coordonnées bancaires à utiliser pour identifier de manière unique le compte bancaire à créditer (créancier) et le compte bancaire à débiter.

Côté émetteur, indication également de l'identifiant SEPA du Créancier.

Dans quelle devise peut-on effectuer le prélèvement ?

L'ordre de prélèvement ne peut être exprimé qu'en **euro**. Néanmoins, le compte à débiter ou à créditer peut être dans une autre devise ; dans ce cas la banque assurera la conversion.

Quel montant peut-on envoyer ?

Le montant du prélèvement SEPA n'est pas limité et il est intégralement payé au créancier.

Les prélèvements SEPA dans Anael

Dans Anael finance WS (à partir de la version V4R5), les prélèvements SEPA sont disponibles et font l'objet **d'un module accessible par clé d'accès**.

Pour effectuer un prélèvement : la société doit posséder un identifiant SEPA, les écritures doivent être en EURO, le montant du règlement doit être débiteur et le tiers doit posséder un mandat valide avec un pays appartenant à la zone SEPA.

Après avoir paramétré les tables de références nécessaires au module (mandats des tiers, identifiant créancier et banques de la société), une nouvelle option du menu 'Régler' permet d'effectuer des prélèvements SEPA. Le fonctionnement des prélèvements Sepa est sensiblement le même que pour les virements SEPA, à savoir :

- Extraction des enregistrements : pour préparer et vérifier les prélèvements à émettre
- Mise à jour des enregistrements extraits : pour modifier éventuellement les enregistrements extraits
- Constitution des prélèvements : pour marquer les écritures dans les historiques, préparer le fichier xml et comptabiliser les prélèvements (si traitement définitif)
- Transmission bancaire : pour constituer le fichier .xml à adresser à la banque

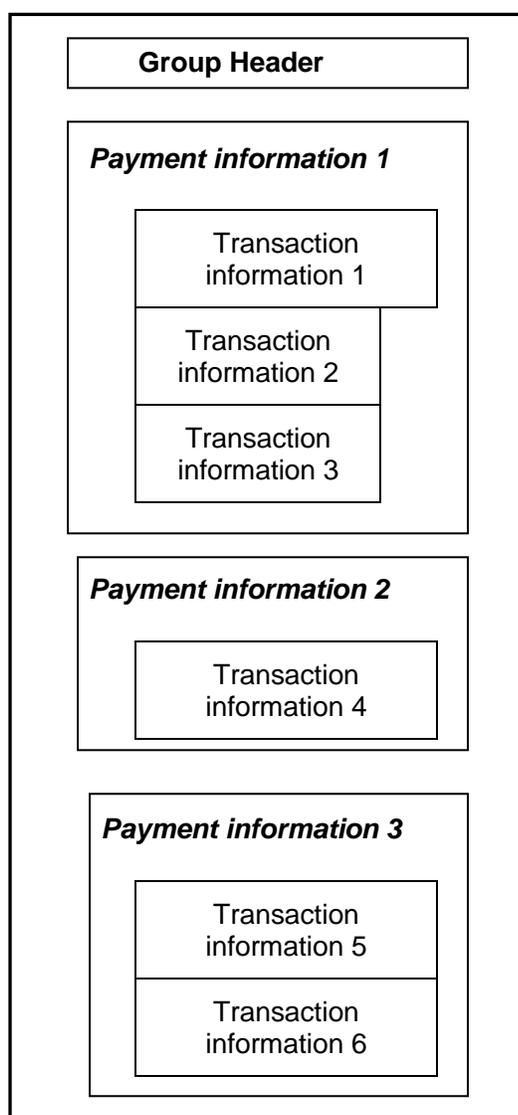
Comme pour tous les règlements, le traitement devra être complété par l'intégration des écritures puis par le lettrage automatique sur référence affectation2.

La structure du message est découpée en trois blocs :

- le niveau message (GroupHeader)
 - o Il contient des informations relatives à l'ensemble des informations véhiculées dans un et un seul message (Référence du message, date et heure de création, nombre de transactions, identification de l'émetteur...).
 - Ce niveau est obligatoire et doit être présent une seule fois par message.
- Le niveau lot (PaymentInformation)
 - o Il contient des éléments relatifs au crédit du compte du créancier (date d'échéance, type de prélèvement, nature des opérations contenues dans la remise, raison sociale du créancier, compte du créancier, identifiant SEPA du créancier ...).
 - Ce bloc est obligatoire et peut être répétitif.

- Le niveau transaction (DirectDebitTransactionInformation)
 - o Il contient les éléments relatifs au débit de la transaction au compte du débiteur (Références, référence unique du mandat, montant, nom ou raison sociale du débiteur, compte du débiteur, motif de paiement...).
Ce bloc est obligatoire et peut être répétitif.

Ces blocs sont organisés comme suit : (selon la version pain.008.001.02 du message ISO 20022 CustomerDirectDebitInitiation)



Chapitre 2 Paramétrages

Sociétés

Menu Paramétrer / Sociétés

Le créancier (société qui envoie l'ordre de prélèvement) est désigné par un identifiant unique au niveau de la zone SEPA : l'identifiant Créancier (ICS) figure sur le mandat signé entre le créancier et le débiteur. Il est obligatoire pour émettre des prélèvements SEPA,

L'Identifiant Créancier SEPA doit être renseigné dans l'onglet « Coordonnées ».

(Il alimente la balise <Id> du fichier xml)

The screenshot displays the 'Sociétés' management interface. On the left, a table lists various companies with columns for Code, Société, Libellé court, and Soci. The selected company is 'CEZ01', which is 'CEZ IGS CEZ01'. The right-hand side shows the 'Coordonnées' tab for this company, with the following details:

Adresse 1	92, rue du colonel de Rochebrune
Adresse 2	Batiment A
Adresse 3	
Code postal	92380
Ville	GARCHES
Pays	FR FRANCE
Téléphone	+33 01 47 95 90 00
Télécopie	330147959090
Portable	
E-mail	
Site WEB	
Siren	377622188
Siret	00045
Code Insee	12366666999745
Code Naf	APE12
Code Unifié	
Identifiant TVA	FR3000789002345
Identifiant Créancier SEPA	FR12ZZ123456

Banques et Pool bancaire

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Pool bancaire

La banque du créancier à laquelle est donné l'instruction de prélever (et sur laquelle le prélèvement est crédité) est paramétrable, c'est

- 1) La banque de règlement renseigné dans la fiche du tiers ou à défaut
- 2) La banque renseignée dans la prise de paramètres de l'extraction des prélèvements ou à défaut, si la banque n'est pas renseignée dans la prise de paramètres
- 3) Une des banques constituant le pool bancaire

Même s'il est peu probable que l'instruction de prélever soit donné à des banques en fonction d'un pool bancaire, cette fonctionnalité est tout de même active (selon le même principe celui des virements SEPA effectués aux fournisseurs).

Banques (et détail banque)

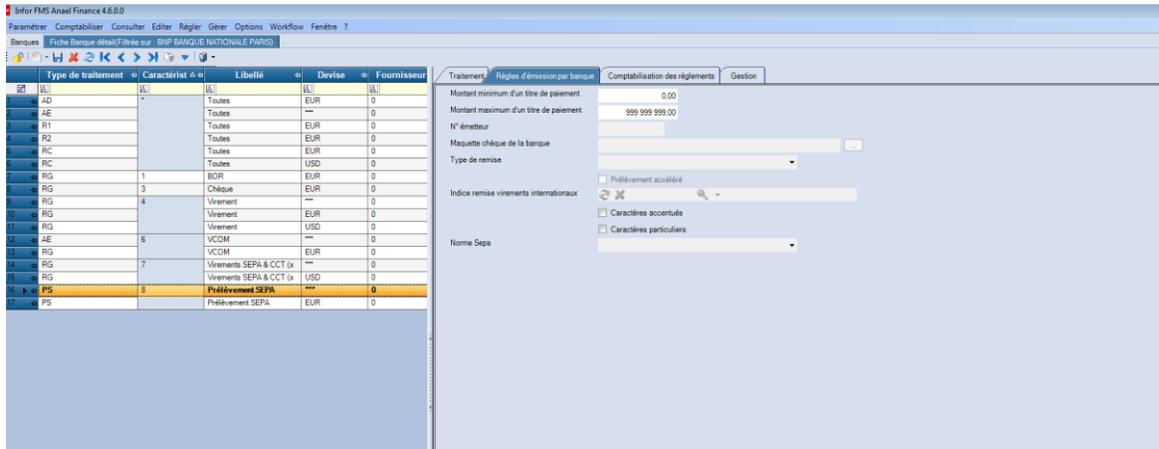
Menu Paramétrer / Banques

Le paramétrage des banques recevant l'instruction de prélever doit contenir les informations nécessaires à la constitution du fichier de sortie normalisé attendu par la banque :

Par banque (IBAN et BIC doivent être renseignés et corrects), paramétrer les règles d'émission et de comptabilisation des prélèvements SEPA. Le nouveau type de traitement « **PS** » de caractéristique « 8 » a été créé à cet effet.

Type de traitement	Caractéristique	Libellé	Devise	Fournisseur
AD	0	Toutes	EUR	0
AE	0	Toutes	EUR	0
R1	0	Toutes	EUR	0
R2	0	Toutes	EUR	0
RC	0	Toutes	EUR	0
RC	0	Toutes	USD	0
RG	1	BOR	EUR	0
RG	3	Chèque	EUR	0
RG	4	Virement	EUR	0
RG	0	Virement	EUR	0
RG	0	Virement	USD	0
RG	5	VCOM	EUR	0
RG	0	VCOM	EUR	0
RG	7	Virements SEPA & CCT (x)	EUR	0
RG	0	Virements SEPA & CCT (x)	USD	0
PS	8	Prélèvement SEPA	EUR	0
PS	0	Prélèvement SEPA	EUR	0

- Onglet “Règle d’émission par banque”



- Caractères accentués (éèèà...)
- Caractères particuliers (@ ...)

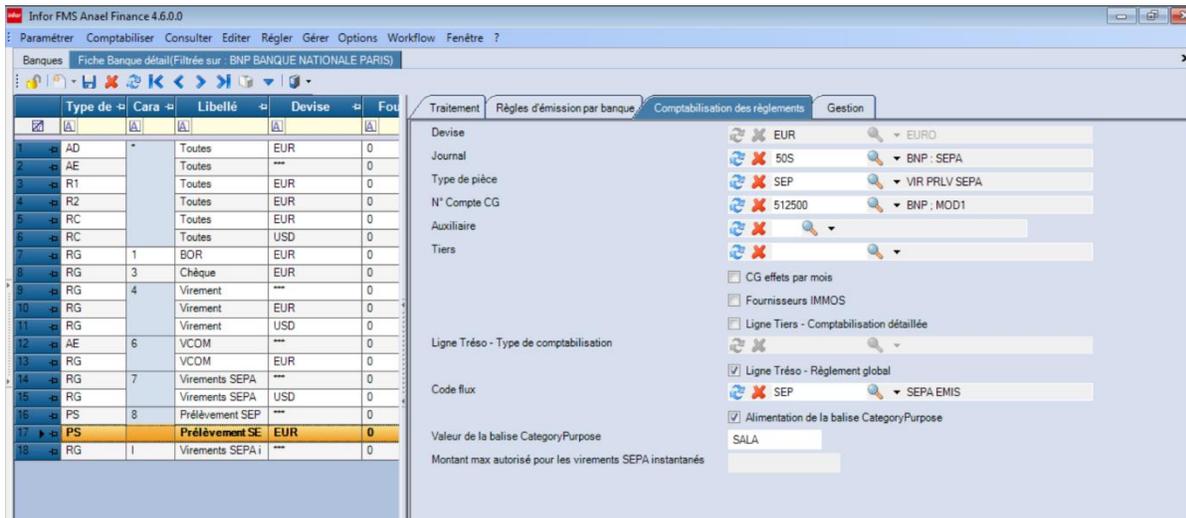
Cocher les cases si la banque accepte ces caractères sinon les accents seront supprimés et les caractères particuliers seront alimentés avec du ‘blanc’ dans le fichier.

Les caractères

- Autorisés : (A-Z) (a-z) (0-9) () / ? : . , + ' - ()
- Accentués : 'à', 'â', 'é', 'è', 'ê', 'ë', 'ï', 'í', 'ì', 'ò', 'ó', 'ô', 'ù', 'û', 'ü', 'ñ', 'ç', 'À', 'Â', 'É', 'È', 'Ê', 'Ë', 'Ï', 'Í', 'Ì', 'Ó', 'Ô', 'Ù', 'Û', 'Ü', 'Ñ', 'Ç'
- Particuliers : @ & # £ \$ € [/de début et de fin dans le contenu de balise] [// dans le contenu de balise]
Ex : /&~#{[^@]}\$£€*// µ/

Pour interdire que le contenu d'une balise commence ou se termine par / et contienne // : il faut interdire les caractères particuliers.

- Onglet « Comptabilisation des règlements »



- Renseigner les règles de comptabilisation

- Devise : il est possible de paramétrer des règles de comptabilisation par code devise, ou à défaut sur le code *** pour toutes les devises.
- Journal : le code journal est obligatoire et doit exister dans la table des « journaux ».
- Type de pièce : le type de pièce est obligatoire, et doit exister dans la table des « Types de pièces ».
- Compte CG/aux/tiers de trésorerie : le compte général est obligatoire et doit exister dans la table des « comptes généraux ». Si le compte général est auxiliarisé, il est possible de renseigner l'auxiliaire et le tiers de comptabilisation de la ligne de trésorerie.
- Ligne tiers – comptabilisation détaillée
 - Non cochée = une ligne tiers par règlement, que le règlement corresponde à une ou plusieurs factures
 - Cochée = autant de lignes tiers que de factures composant le règlement
- Ligne trésoro – règlement global'
 - Détermine la valeur de la balise "batchbooking" dans le fichier xml
 - Non cochée = la valeur sera false (comptabilisation détaillée par prélèvement)
 - Cochée = la valeur sera 'true' (comptabilisation par lot)
- Code flux : si le compte général est soumis à flux, il est possible de renseigner le code flux qui sera alimenté sur la ligne de trésorerie de l'écriture de prélèvement SEPA. Si le code flux est renseigné, il doit exister dans la table des flux.

- Alimentation de la balise Category Purpose. Cette zone est déclarée en case à cocher et est accessible uniquement sur le type de traitement « PS » ayant la caractéristique 8 « PRELEVEMENTS SEPA ».
 - Si cette zone n'est pas cochée, la balise « Category Purpose » (CtgyPurp) n'est pas générée dans le fichier xml des Prélèvements SEPA.
 - Si cette zone est cochée, la balise « Category Purpose » (CtgyPurp) est générée (en index 2.15) dans le fichier xml des Prélèvements SEPA avec la valeur renseignée dans la zone ci-après prévue à cet effet.
- Valeur de la balise « Category Purpose » : Cette zone est accessible uniquement sur le type de traitement « PS » ayant la caractéristique 8 « PRELEVEMENTS SEPA ». Mais l'affichage de cette zone est conditionné :
 - Si la zone « Alimentation de la balise Category Purpose » n'est pas cochée, la valeur de la balise est grisée et non renseignée.
 - Si la zone « Alimentation de la balise Category Purpose » est cochée, la valeur de la balise est accessible en mise à jour, et devient obligatoire. La valeur de la zone est déclarée sur 4 caractères, mais n'est pas contrôlée dans une table d'ANAEL FINANCE WS. Les principales catégories sont les suivantes :
 - DIVI Dividende (paiement des dividendes)
 - INTC IntraCompanyPayment (Paiement intra-entreprise)
 - INTE Interest (paiements des intérêts)
 - PENS PensionPayment (paiement de la pension)
 - SALA SalaryPayment (paiement des salaires)
 - SSBE SocialSecurityBenefit (versement des allocations familiales, allocations familiales)
 - SUPP SupplierPayment (paiement à un fournisseur)
 - TAXS TaxPayment (paiement des taxes)
 - TREA TreasuryPayement (transaction de trésorerie)

La balise se présente comme suit dans le fichier xml des Prélèvements SEPA.

```
<CtgyPurp>  
  <Cd>SALA</Cd>  
</CtgyPurp>
```

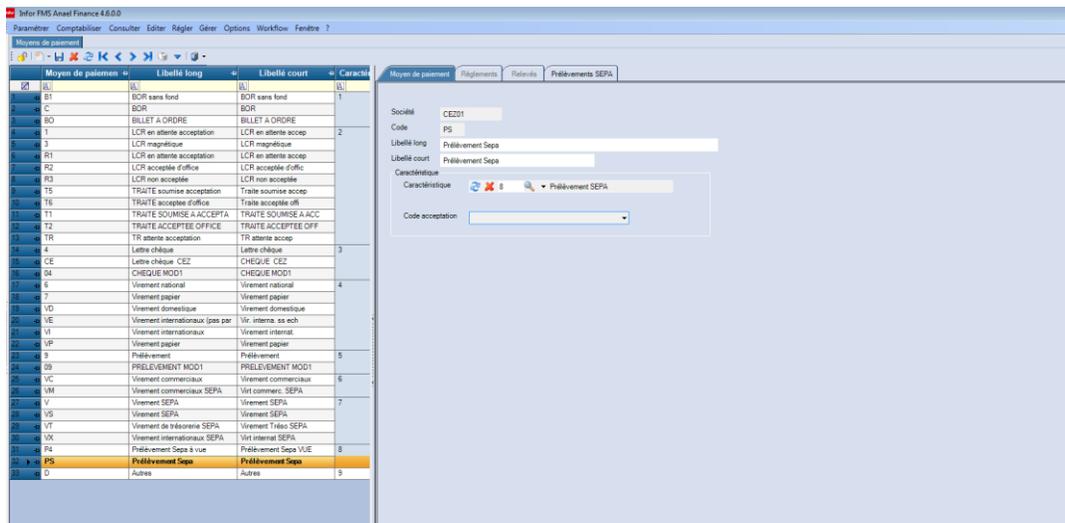
Moyen de paiement

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Moyens de paiement

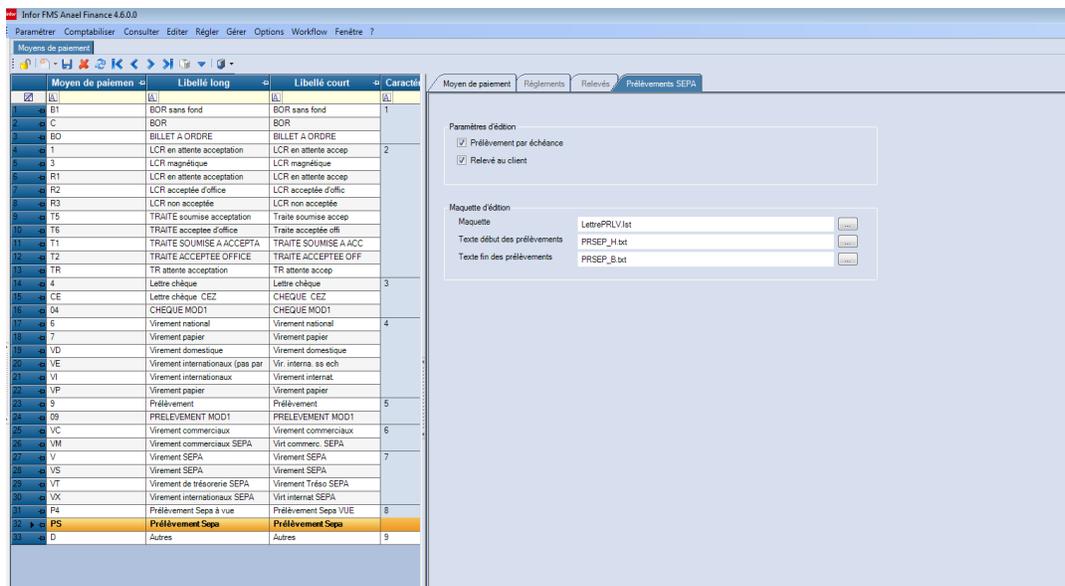
Le moyen de paiement par prélèvement SEPA doit être de caractéristique «8 = prélèvement SEPA»

Seuls les onglets 'Moyen de paiement' et 'Prélèvements SEPA' sont à renseigner pour la caractéristique « 8 ».

L'onglet « Moyen de paiement » se présente comme suit :



L'onglet « Prélèvements SEPA » se présente comme suit :



- Prélèvement par échéance :
 - o Non cochée : un prélèvement pour toutes les échéances extraites par la sélection
 - o Cochée : un prélèvement par échéance (les écritures dont l'échéance est inférieure à la date de 'à vue' seront regroupées sur une seule échéance, date du 'à vue')
- Remarque :** pour faire un prélèvement par facture, cocher la case 'un règlement par facture' dans la mise à jour des tiers.
- Si 'Relevé au client' est coché, il sera adressé au client, la maquette correspondante est "LettrePRLV.lst", les textes sont facultatifs.

Pays

Cette table permet de paramétrer les codes pays, et d'identifier les pays qui font partie de « l'Union Européenne ». Elle se présente comme suit :

The screenshot shows the 'Pays' configuration window in Infor FMS Anael Finance 4.5.0.51. On the left is a table with columns: Code, Libellé long, Libellé court, and Union européenne. On the right is a detail form for the selected country (France).

	Code	Libellé long	Libellé court	Union européenne
1	AO	ANGOLA	ANGOLA	
2	BE	BELGIQUE	BELGIQUE	0
3	CH	SUISSE	SUISSE	0
4	CN	CHINE	CHINE	0
5	DE	ALLEMAGNE	ALLEMAGNE	1
6	DK	DANEMARK	DANEMARK	
7	ES	ESPAGNE	ESPAGNE	1
8	EU	PAYS EUR	PAYS EUR	0
9	FR	FRANCE	FRANCE	1
10	GB	ROYAUME UNI	ROYAUME UNI	0
11	IT	ITALIE	ITALIE	1
12	PT	PORTUGAL	PORTUGAL	1
13	US	USA	USA	
14	YY	TEST YY / MOD1	TEST YY / MOD1	0
15	ZZ	TEST ZZ / MOD1	TEST ZZ / MOD1	0

Société	MOD1
Code	FR
Pays ISO	FR
Libellé long	FRANCE
Libellé court	FRANCE
<input checked="" type="checkbox"/> Union européenne	

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI quitte « l'Union Européenne » à compter du 01.01.2021. Sur le code pays GB (Royaume UNI), la zone « Union Européenne » doit être décochée à compter du 01.01.2021 afin d'alimenter correctement les fichiers de prélèvements SEPA au format xml.

Pays SEPA

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Pays SEPA

La liste des pays pouvant effectuer ou recevoir des virements et prélèvements SEPA est livrée avec les participants actuels (FPAYSSEPA). Si cette liste évolue, il sera possible de la modifier (menu = Paramétrer -> Références auxiliaires --> Pays SEPA).

Le contrôle du pays est effectué sur le code pays du mandat du tiers.

The screenshot shows the 'Pays SEPA' configuration window in the Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0 application. The main area contains a table of countries with the following columns: Code, Libellé long, and Libellé court. The row for 'AUTRICHE' is highlighted in yellow. The 'Gestion' panel on the right shows the selected country 'AUTRICHE' with its ISO code 'AT' and long/short labels.

Code	Libellé long	Libellé court
AT	AUTRICHE	AUTRICHE
BE	BELGIQUE	BELGIQUE
BG	BULGARIE	BULGARIE
CH	SUISSE	SUISSE
CY	CHYPRE	CHYPRE
CZ	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DE	ALLEMAGNE	ALLEMAGNE
DK	DANEMARK	DANEMARK
EE	ESTONIE	ESTONIE
ES	ESPAGNE	ESPAGNE
FI	FINLANDE	FINLANDE
FR	FRANCE	FRANCE
GB	ROYAUME-UNI	ROYAUME-UNI
GF	GUYANE FRANÇAISE	GUYANE FRANÇAISE
GI	GIBRALTAR	GIBRALTAR
GP	GUADELOUPE	GUADELOUPE
GR	GRÈCE	GRÈCE
HU	HONGRIE	HONGRIE
IE	IRLANDE	IRLANDE
IS	ISLANDE	ISLANDE
IT	ITALIE	ITALIE
LI	LIECHTENSTEI	LIECHTENSTEI
LT	LITUANIE	LITUANIE
LU	LUXEMBOURG	LUXEMBOURG
LV	LETTONIE	LETTONIE
MC	Monaco	Monaco
MQ	MARTINIQUE	MARTINIQUE
MT	MALTE	MALTE
NL	PAYS-BAS	PAYS-BAS
NO	NORVÈGE	NORVÈGE
PL	POLOGNE	POLOGNE
PT	PORTUGAL	PORTUGAL
RE	RÉUNION	RÉUNION
SE	SUÈDE	SUÈDE
SI	SLOVÈNIE	SLOVÈNIE
SK	SLOVAQUIE	SLOVAQUIE

Contact du tiers

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Tiers / Bouton « Contacts »

Les contacts sont accessibles à partir de la table des tiers, puis le bouton « Contacts ». Dans la table des contacts des tiers, le ou les différents contacts doivent être renseignés, ainsi que leurs adresses mails respectives sur le code d'impression « 9 = Règlements automatiques » ou à défaut sur le code d'impression « blanc » (Tous).

Si « l'envoi par mail » est coché dans l'extraction des enregistrements des prélèvements SEPA, alors les lettres de prélèvements SEPA sont adressées aux différents contacts du tiers.

Les adresses mails du contact du tiers sont éditées dans l'entête de la « lettre de prélèvement SEPA

The screenshot shows the 'Consultation des Tiers' window with a table of tiers and a 'Contacts' panel. The table has columns for Auxiliaire, Tiers, Impression, Fonction, Service, Titre, Nom, and Prénom. The 'Contacts' panel shows details for a selected tier, including Société, Auxiliaire, Tiers, Impression, Fonction, Service, Titre, Prénom, Nom, Téléphone, Téléphone2, Fax, and Email.

	Auxiliaire	Tiers	Impression	Fonction	Service	Titre	Nom	Prénom
1	C	C220		Comptable	DAF	Mr	MARLEY	Noah
2	C	C220	4	Comptable	Financier	Mme	VALOIR	Elodie
3	C	C220		Comptable	Financier	Mme	VALOIR	Marine
4	C	C220		Comptable	Financier	Mme	VALOIR	Elodie
5	C	C220	8	Comptable	Financier	Mr	WARRIN	Isabelle
6	C	C220		Comptable	Financier	Mr	CORRE	Noel
7	C	C220		Comptable	Financier	Mr	COURRIER	Noel
8	C	C220		Comptable	Financier	Mme	VALET	Michele
9	C	C220	9	Comptable	Financier	Mr	VALET	Isabelle
10	C	C220		Comptable	Financier	Mr	VALET	Noah
11	C	C220		Comptable	DAF	Mr	MARLEY	Eric
12	C	C220		Comptable	Financier	Mme	COURRIER	Emilie

The 'Contacts' panel on the right shows the following details for the selected tier (row 10):

- Société: INFOR NEW YORK CITY B2 COMPA
- Auxiliaire: C CLIENTS NATIONALS
- Tiers: C220 SASHA AND CO
- Impression: 9 Rgl auto
- Fonction: Comptable
- Service: Financier
- Titre: 0 Monsieur
- Prénom: Noah
- Nom: VALET
- Téléphone: 00147959000
- Téléphone2:
- Fax:
- Email: abdelhak.ferroune@infor.com

».

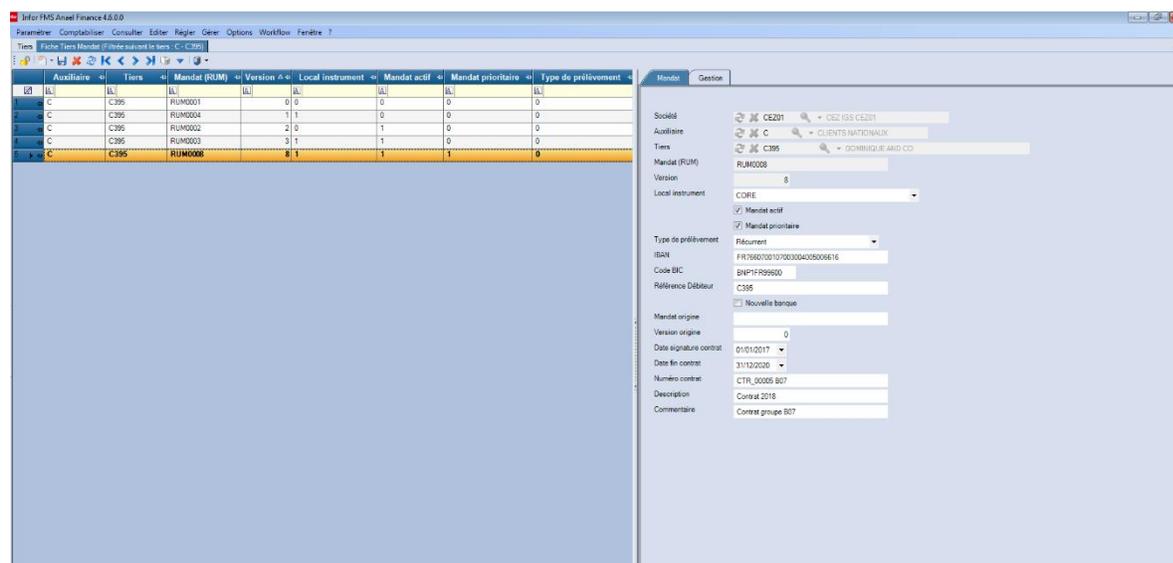
Mandats

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Tiers / Bouton « Mandats » ou,

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Mandats

Les valeurs du mandat servant à renseigner différentes balises dans le fichier des prélèvements SEAP (.xml) sont obligatoires.

La maintenance des mandats se présente comme suit :



- Mandat (**R**éférence **U**nique de **M**andat) :
 - o Obligatoire, figure dans le fichier des prélèvements SEPA (balise <MndtId>)
- Version
 - o Obligatoire, permet de créer une nouvelle version pour la même référence mandat quand certains éléments changent (changement de banque du client débiteur alors que le N° de mandat reste le même par exemple)
- Local instrument :
 - o Obligatoire, valeur à choisir dans la combobox (balise <LclInstrm>)
 - B2B ou
 - Core

- Mandat actif
 - Quand cette zone est cochée, le mandat est actif. Si non, le mandat est inactif.
 - Si un seul mandat actif est défini sur le tiers, ce mandat sera pris en compte dans l'extraction des enregistrements des prélèvements SEPA.
 - Plusieurs mandats actifs sont autorisés par tiers. Il faut alors définir un mandat prioritaire.
 - Sans aucun mandat actif, le mandat prélèvement ne sera pas effectué.
 - Si cette zone est cochée, la zone « Mandat prioritaire » devient accessible.
- Mandat prioritaire
 - La zone « Mandat prioritaire » est accessible uniquement si le mandat est actif.
 - Un mandat peut être défini prioritaire uniquement s'il existe plusieurs mandats actifs sur le tiers. Dans ce cas, ce mandat prioritaire sera pris en compte dans l'extraction des enregistrements des prélèvements SEPA.
 - Un seul mandat prioritaire est autorisé par tiers.
 - Si plusieurs mandats actifs sont définis sur le tiers, sans aucun mandat prioritaire, alors le prélèvement SEPA ne sera pas effectué.
- Type de prélèvement
 - Obligatoire, valeur à choisir dans la combo box (balise <ReqdColltnDt>)
 - Ponctuel
 - Récurrent

Si le mandat est ponctuel, il sera automatiquement désactivé dès qu'il aura fait l'objet d'un prélèvement. Les prélèvements suivants seront en anomalie. La balise est alimentée avec la valeur 'OOFF'

Plusieurs prélèvements pourront être effectués avec un mandat récurrent actif, la date de première utilisation sera mise à jour automatiquement par le programme de façon à alimenter correctement la balise à FRST ou RCUR.
- IBAN
 - Obligatoire, doit être validé (balise <IBAN>
- BIC
 - Obligatoire jusqu'au 31/01/2013,
 - Facultatif pour les prélèvements SEPA nationaux à partir du 1/02/2014 et facultatif pour les prélèvements dans tous les pays de la zone SEPA à partir du 1/02/2016. (Le BIC facultatif dans les mandats est paramétrable par auxiliaire (table des auxiliaires).
 - A compter du 01.01.2020, le Royaume UNI quitte « l'Union Européenne » dans le cadre du BREXIT: le BIC devient alors obligatoire sur les tiers dont la banque est située au Royaume UNI, c'est-à-dire sur les tiers qui ont un IBAN qui commence par GB dans le mandat.

- Si renseigné, doit être valide (balise <BIC>)
- Référence débiteur
 - Facultatif
- Nouvelle banque
 - facultatif (cocher si changement d'établissement bancaire)
- Mandat origine/Version origine
 - Facultatif, le mandat d'origine et sa version doit exister dans la table ce tiers
- Date de signature du contrat
 - Obligatoire, figure dans le fichier xml (balise <DtOfSgntr>)
- Numéro de contrat : facultatif
- Description : facultatif
- Commentaire : facultatif

Fichier Anael.Menu.exe.config

Le fichier Anael.Menu.Exe.config comporte une balise « Utf8bom » qui permet de paramétrer le type de format UTF8 avec BOM ou sans BOM souhaité lors de la génération du fichier de sortie des PRELEVEMENTS SEPA. Les deux valeurs possibles de la balise « Utf8bom » sont les suivantes :

- « true » : le fichier de sortie SEPA est généré au format UTF8 avec BOM
- « false » : le fichier de sortie SEPA est généré au format UTF8 sans BOM

La valeur « true » est livrée par défaut en standard. Certaines banques n'acceptant pas les fichiers de PRELEVEMENTS SEPA au format UTF8 avec BOM, il est possible de déroger ce paramètre en le modifiant à « false ».

Important : la valeur de la balise « Utf8bom » s'applique à tous les fichiers SEPA générés dans les transmissions bancaires d'ANAEL FINANCE WS V4R6. (Les fichiers de Prélèvements SEPA, et tous les fichiers de virements de type SEPA)

Paramétrages

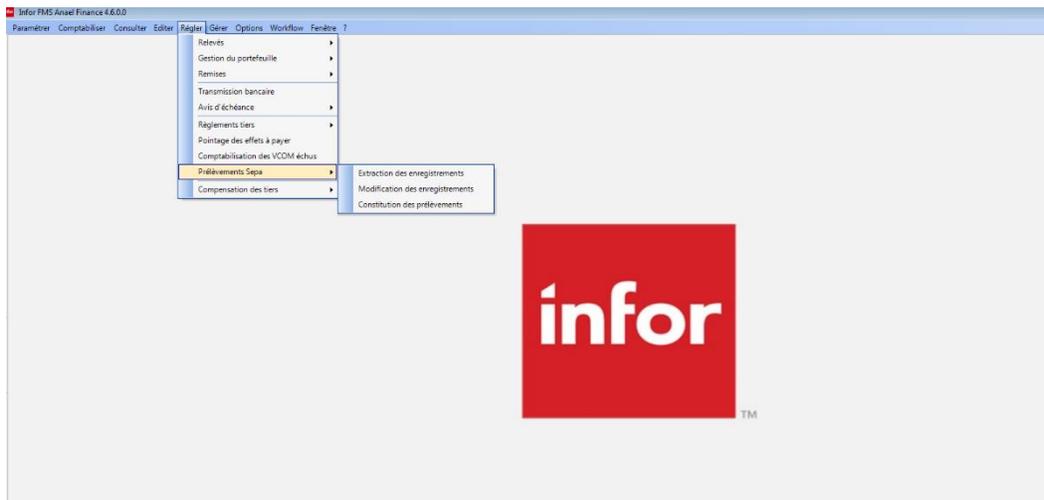
La balise « Utf8bom » se présente comme suit dans le fichier Anael.Menu.exe.config :

```
J:\V4R6M0\DEMO\PROG\Anael.Menu.exe.config - Notepad++
Fichier Edition Recherche Affichage Encodage Langage Paramètres Outils Macro Exécution Modules d'extension Documents ?
Anael.Menu.exe.config
85 <add key="EncryptionKey" value="C40YEoEaldyBF0JZ" />
86 <add key="SQLTrace" value="NoTrace" />
87 <add key="RegTypesGDB" value="SQL SERVER" />
88 <add key="NameApplicationServer" value="NLBAVWAPC3"/>
89
90 <!-- Nom du serveur où est installé Anael Service (Permet de lancer la fiche A propos d'Anael Service -->
91 <add key="NameApplicationServer" value="NLBAVWAPC3"/>
92
93 <!-- LLPRINT XMAPI PORT : SMTP : 587, MAPI:993, POP:995 -->
94 <!--<add key="LLprintXMAPIPort" value="993"/>-->
95
96 <!-- LLPRINT XMAPI SecureConnection -->
97 <!-- <add key="LLprintXMAPISecureConnection" value="-1"/> -->
98
99 <!-- LLPRINT XMAPI Provider : SMTP, XMAPI, MSMAPI -->
100 <!--<add key="LLprintXMAPIProvider" value="XMAPI"/>-->
101 <add key="LLprintXMAPIProvider" value="MSMAPI"/>
102
103 <!-- Fichier format UTF 8 avec/sans BOM-->
104 <add key="Utf8Bom" value="true" />
105
106 <!-- Copie du mail envoyé au fournisseur -->
107 <add key="SMTPFromInCc" value="false"/>
108 </appSettings>
109
110 <connectionStrings>
111 <remove name="LocalSqlServer" />
112 <add name="ConnectionStringConfigDB" connectionString="uFE8nEB608/iCQKdM+wtc89oAQfcrkF/B/iD3C6RBZPQHL4F0mc8tFIJnN5qtUpEItbk8wFUjtLufG5uE9yGYBk8U01i" />
113 </connectionStrings>
114
115 <exceptionManagement mode="on">
116 <!-- Permet d'envoyer les exceptions dans un fichier XML (seule la dernière exception est enregistrée dans ce fichier) -->
117 <publisher assembly="Anael.Common.Exceptions" type="Anael.Common.Exceptions.CLExceptionXMLPublisher" exceptionFormat="XML" fileName="Logs\@USER-@DI" />
118 <!-- Permet d'envoyer les exceptions dans un fichier XML (seule la dernière exception est enregistrée dans ce fichier) -->
119 <!-- <publisher assembly="Anael.Common.Exceptions" type="Anael.Common.Eadmixceptions.CLExceptionXMLPublisher" exceptionFormat="XML" fileName="Logs" /> -->
120 <!-- Permet d'envoyer les exceptions dans l'EventViewer -->
```

Chapitre 3 Prélèvements SEPA

Généralités

Le menu des prélèvements SEPA est organisé comme suit :



Les étapes successives pour mener à bien les prélèvements Sepa sont les suivantes :

- L'extraction des enregistrements, obligatoire
- La modification des enregistrements, facultative. Elle permet de mettre à jour les informations nécessaires à la constitution des prélèvements, notamment en cas d'anomalie.
- La constitution des prélèvements, obligatoire, préalable à la comptabilisation et à la constitution de fichier des prélèvements sepa
- La transmission bancaire (obligatoire) qui permet de constituer le fichier des "prélèvements.xml" à adresser à la banque
- L'intégration des écritures (obligatoire) qui consiste à valider la comptabilisation des prélèvements dans les historiques comptables
- Le lettrage automatique sur référence affectation2 (obligatoire) pour solder les écritures des tiers ayant fait l'objet de prélèvement.

Extraction des enregistrements

Critères de sélection

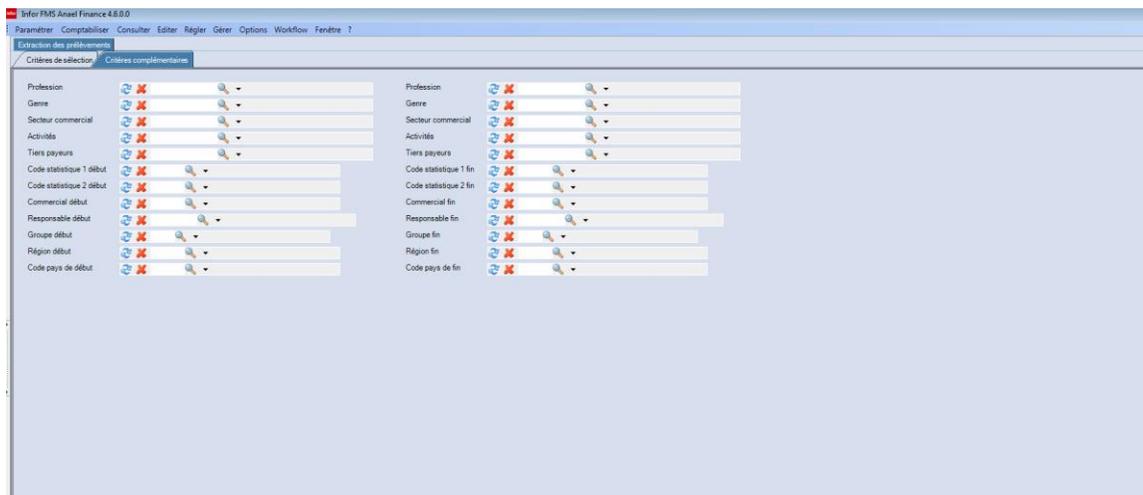
- Société/Etablissement/périmètre
- Edition et comptabilisation sur établissement d'origine
 - o Coché = rupture par établissement, les prélèvements sont émis et comptabilisés sur les établissements d'origine
 - o Non coché = les prélèvements sont émis par société, la ligne de trésorerie est générée sur l'établissement principal et les lignes de contrepartie tiers sur les établissements d'origine. Les écritures inter établissements seront générées automatiquement à la validation du brouillard.
- Date d'émission
- Date d'arrêt
 - o Les écritures dont la date comptable est supérieure à cette date ne seront pas sélectionnées
- Type de moyen de paiement
 - o Zone forcée à « 8 » prélèvement SEPA et protégée
- Moyen de paiement
 - o Un code ou blanc (blanc = tous)

-
- Echéances de ... à
 - Extraction des écritures dont la date d'échéance est comprise dans cette fourchette. Si l'échéance n'est pas renseignée, elle est considérée égale à la date de document.
 - Sélection des tiers :
 - nationaux, internationaux, les deux
Les tiers internationaux seront traités si l'IBAN du mandat est correspondant à pays de la zone SEPA et si le prélèvement est en euro.
 - CG de ... à ...
 - Sélection des comptes généraux des tiers à prélever, blanc = tous
 - Catégorie d'auxiliaire
 - Obligatoire
 - Auxiliaire
 - Facultatif – blanc = tous les auxiliaires de la catégorie sélectionnée
 - Tiers de ... à ...
 - Sélection des tiers à prélever, blanc = tous
 - Devise
 - Le prélèvement n'est émis que s'il est en euro.
Une devise autre peut-être sélectionnée à condition que la monnaie société soit l'euro et que la zone suivante ne soit pas cochée
 - Prélèvement en devise de transaction
 - Coché = prélèvement dans la devise sélectionnée plus haut
 - Non coché = prélèvement dans la monnaie société, dans ce cas, celle-ci doit être l'euro pour que le prélèvement soit effectué
 - Echéance limite pour 'à vue'
 - Si 'Prélèvement par échéance' est coché dans le moyen de paiement : ce sera la date d'échéance du prélèvement contenant les pièces dont la date d'échéance est inférieure ou égale à cette date
 - Si 'Prélèvement par échéance' n'est pas coché dans le moyen de paiement : ce sera la date d'échéance du prélèvement
 - Affectation banque par défaut
 - Il s'agit de la banque de la société, à laquelle est donnée l'instruction de prélever. Cette banque est alimentée de la façon suivante :
 - Par la banque de règlement défini dans le tiers, ou à défaut,
 - Par la banque donnée dans ce paramètre, ou à défaut
 - Par le pool bancaire
-

- Si elle n'a pas pu être renseignée par l'une de ces 3 méthodes, l'utilisateur devra la mettre à jour sur chaque enregistrement extrait par l'option de « modification des enregistrements » sinon le prélèvement sera en anomalie
- Type de pièce à exclure
 - Critère permettant d'exclure de l'extraction certaines écritures (facultatif)
- Journaux à exclure
 - Critère permettant d'exclure de l'extraction certaines écritures (facultatif)
- Envoi par mail
 - Si cette zone est cochée, et que la zone « Relevé au client » est cochée dans le moyen de paiement, alors les lettres de prélèvement SEPA sont envoyées par mail à toutes les « adresses mails » paramétrées dans le contact du tiers (Code impression « 9 = « Règlements automatiques » ou à défaut sur les adresses mails paramétrées sur le code impression « Blanc » (Tous)). Désormais, pour chaque tiers, il est possible de paramétrer plusieurs adresses mails par code impression. Elles sont éditées dans l'entête de la lettre de prélèvement SEPA destiné aux contacts du tiers.

Voir le paramétrage SMTP des envois par mail dans la documentation utilisateur « Envois par mail.pdf ».
 - Si cette zone n'est pas cochée, aucun envoi par mail n'est activé lors de la constitution des règlements.
- Extraction si événement bloquant
 - Les enregistrements contenant un code événement bloquant ne sont pas extraits sauf si cette case est cochée
- Traitement batch
 - Si cette zone est cochée, alors la constitution des règlements est lancée en soumission, libérant ainsi la cession en cours et un message est adressé à l'utilisateur à la fin du traitement.

Critères complémentaires



Gestion classique des critères complémentaires : Ils sont recherchés **dans la table des tiers**. Seuls les tiers qui respectent tous ces critères simultanément sont pris en compte dans la sélection des enregistrements.

Traitements

L'extraction des prélèvements consiste à

- Créer un enregistrement dans la table des prélèvements en cours de traitement (FMPRSEPAENC)
- Extraire de FMHISTORAUXXI les écritures non lettrées et non marquées répondant aux critères de sélection pour alimenter la table des prélèvements SEPA à effectuer (FMPRSEPA)
- Alimenter le mandat du tiers payeur (si renseigné sur l'écriture), ou à défaut celui du tiers facturé :
 - o Si un seul mandat actif est défini sur le tiers, alors la zone « Mandat » est pré-chargée par ce mandat actif sur les écritures sélectionnées,
 - o Si aucun mandat actif n'est défini sur le tiers, la zone « Mandat » n'est pas alimentée sur les écritures sélectionnées. Les lignes ne sont pas cochées dans FMPRSEPA.
 - o Si plusieurs mandats actifs sont définis sur le tiers, alors la zone « Mandat » est pré-chargée par le « mandat prioritaire » sur les écritures sélectionnées.
 - o Si aucun mandat prioritaire n'est défini sur le tiers (avec plusieurs mandats actifs), le mandat n'est pas alimenté sur les écritures sélectionnées. Les lignes ne sont pas cochées dans FMPRSEPA.
- Verrouiller les enregistrements extraits

Ces enregistrements seront accessibles et modifiables par l'option de 'Modification des enregistrements extraits' avant la constitution définitive des prélèvements.

Modification des enregistrements

Pour la demande en cours sélectionnée, cette option permet de visualiser les prélèvements générés par l'extraction et leur détail, soit tous les enregistrements extraits constitutifs du prélèvement. Il est possible de modifier certaines zones des enregistrements détail, **dans FMPRSEPA**, en vue de la constitution définitive des prélèvements.

- Les onglets "Critères de sélection" et "critères complémentaires" sont rappelés à titre d'information.
- L'onglet « entête » restitue les prélèvements tels qu'ils seraient constitués en l'état, sans aucune modification
- L'onglet « détail » est accessible en cliquant sur une ligne du tableur d'entête

Tableur « Entête »

Les prélèvements provisoires sont constitués par :

- pièce (par TNUMINT) si 'règlement par facture' est coché dans le tiers, sinon
- cumul des montants société ou des montants devise si édition en devise de transaction en rupture sur :
TETABPRV/TTIERS/TTIERS2/TMOYPRV/TBQCREA/TMANDAT/DVER/TDEVISE/
échéance si prélèvement par échéance
 - o un prélèvement par date d'échéance si la zone CPRVECH est cochée dans le moyen de paiement ou
 - o un prélèvement à la date d'émission si la zone CPRVECH n'est pas cochée

Ils sont modifiables par mise à jour des enregistrements du tableur 'Détail'

Pointer	Etab. Priv	Date d'émis	Email	Aux	Tiers	Nom Tiers	Payé à	Libellé moyen règlement	Moy. Priv	Echéance	Mandat
	0001	28/12/2019		C	C350	ELODIE AND CO	TP003	Prélèvement Sepa	PS	08/06/2020	
	0001	28/12/2019		C	C220	SASHA AND CO		Prélèvement Sepa	PS	30/06/2020	RUM00001
	0001	28/12/2019		C	C368	CARUSO MIN C		Prélèvement Sepa	PS	08/06/2020	RUM001 GROUPE
	0001	28/12/2019		C	C396	DOMINIQUE AN		Prélèvement Sepa	PS	08/06/2020	RUM0001
	0001	28/12/2019		C	C396	FREDERIC WEIL		Prélèvement Sepa	PS	30/06/2020	RUM0010

Les zones affichées sont les suivantes :

- Pointer : coché = prélèvement à effectuer
- Etablissement de règlement
- Aux/tiers/nom du tiers
- Email
- Payé à : le prélèvement est effectué d'office au code du tiers 'payeur' s'il est renseigné
- Moyen de paiement et libellé
- Date d'émission
- Date d'échéance du prélèvement
- Mandat/version (*)
- Banque de prélèvement
- Débit/crédit/Solde
- Nb d'enregistrement composant le prélèvement

Si la demande est verrouillée, possibilité de supprimer une ligne et les lignes détails correspondantes de la table des enregistrements extraits.

(*) Si le mandat et la version ne sont pas renseignés dans l'onglet « Entête », ceci signifie que le tiers payeur (si renseigné) ou à défaut le tiers facturé n'a pas de mandat actif, ou de mandat prioritaire (si plusieurs mandats actifs définis).

Remarque sur la colonne Email :

- La coche verte signifie qu'au moins une adresse mail existe pour ce tiers dans la table des contacts. L'extraction des enregistrements recherche les différents contacts associés au code impression « 9 = Règlements automatiques » dans la table des contacts, ou à défaut les contacts associés au code impression « blanc = Tous ». La lettre de prélèvements SEPA est envoyée par mail aux différents contacts paramétrés sur le tiers.

L'affichage des différentes adresses mails du tiers est obtenu en plaçant le curseur sur la croix verte dans le tableur « Entête ».

- La croix rouge signifie qu'aucune adresse mail n'existe pour ce tiers sur le code impression « 9 = Règlements automatiques » ou à défaut sur le code impression « blanc » dans la table des contacts. Aucun envoi par mail n'est possible dans ce cas. Mettre à jour au moins un contact en maintenance des tiers, puis actualiser cet écran afin d'obtenir une coche verte, et pouvoir adresser par mail la lettre au contact du client.

Tableur « Détail »

Si la demande est verrouillée, possibilité de modifier les zones '**en gras**', à la validation des modifications, le tableur d'entête est automatiquement mis à jour.

Remarque : la modification des enregistrements s'effectue ponctuellement dans la table FMPRSEPA en vue de la constitution des prélèvements. Si l'extraction est annulée puis refaite, les modifications ne sont pas prises en compte. En revanche, l'option de mise à jour des bons à payer permet de modifier des valeurs dans les historiques comptables

N° Interne	Pointeur	Etab. Priv.	Etab. Orig.	Payé à	Moy. Pa.	Libellé moyen paiement	Moy. Pft	Date d'émission	Echéance	Echéance Pft	Mandat	Version	Banque Priv.	Un prélèvement par facteur	Débit	Crédit	
20180214113205		0001	0008	PS	Prélèvement Sepa	PS	31/12/2017	04/08/2018	04/08/2018	RUM002	2	BNP	0	14000.00	0.00	EUR	
2018021413422		0001	0008	PS	Prélèvement Sepa	PS	31/12/2017	04/08/2018	04/08/2018	RUM002	2	BNP	0	21000.00	0.00	EUR	
															35000.00		

Les informations affichées dans ce tableur sont celles des lignes d'écritures extraites pour constituer un prélèvement :

- N° interne
- **Pointage**
- Etablissement du prélèvement
- Etablissement origine
- **Tiers payeur**
- Moyen de paiement de l'écriture
- **Moyen de paiement pour prélèvement**
- Date émission
- Date d'échéance de l'écriture :
- **Echéance du prélèvement**
- **Mandat RUM (pour sélectionner un mandat après la modification du tiers payeur par exemple)**
- Version
- **Banque**
- Un prélèvement par échéance
- Montant Débit/crédit en monnaie société et en devise
- Référence document
- Journal

- Date comptable
- Date origine
- Libellé
- Compte général
- Utilisateur
- Évènement
- Code bloquant
- Libellé évènement

Les zones déclarées modifiables dans le descriptif de FMPRSEPA peuvent faire l'objet de modification en « Modification des enregistrements » des PRELEVEMENTS SEPA.

Top Pointer : Le top « Pointer » n'est pas coché si la ligne contient un événement bloquant. Mais il , peut être mis à jour par l'utilisateur le cas échéant.

Date Échéance du prélèvement : la date d'échéance est modifiable mais ne doit pas être inférieure à la date de « A vue ». Toutefois, il est possible d'interdire la modification de la date d'échéance si la pièce comptable est comptabilisée sur un des journaux associés au profil Utilisateur en cours (dans la table FPUSERJX), et sur lesquels s'applique l'interdiction de modifier la date d'échéance. En effet, en maintenance des Utilisateurs, si la zone « Interdiction de modifier la date d'échéance » est cochée sur le profil utilisateur en cours, la date d'échéance devient inaccessible dans le tableur « Détail » des PRELEVEMENTS SEPA si la pièce est comptabilisée sur un des journaux concernés.

Moyen de paiement du prélèvement : il peut être modifié par un moyen de paiement de caractéristique « 8 ». Il permet ainsi de regrouper plusieurs moyens de paiement (de caractéristique 8) sur un même prélèvement.

Tiers Payeur : il peut être modifié, mais il doit exister dans la même auxiliaire que le tiers. A la validation du tiers payeur, c'est le code mandat du tiers payeur qui est recherché.

Mandat et version : ces zones sont alimentées comme suit :

- Si un mandat /version actif unique est défini sur le tiers payeur (TTIERS2) ou à défaut sur le tiers facturé (TTIERS), ce mandat/version actif est chargé dans les zones « Mandat » et « Version de mandat » de FMPRSEPA.
- Si plusieurs mandats actifs (CACT = 1 dans FPTIERSMAND) sont définis sur le tiers payeur (TTIERS2) ou à défaut sur le tiers facturé (TTIERS), alors le traitement recherche le mandat/version prioritaire du tiers payeur ou à défaut du tiers facturé. Ce mandat/version prioritaire est chargé dans les zones « Mandat » et « Version de mandat » de FMPRSEPA. Rappelons qu'un seul mandat prioritaire peut être défini pour chaque tiers.
- Si plusieurs mandats actifs sont définis sur le payeur ou à défaut sur le facturé, et si pas de mandat prioritaire, alors le mandat reste à blanc lors de l'extraction des enregistrements.
- Si pas de mandat actif, ni de mandat prioritaire sur le tiers payeur, ou à défaut sur le tiers facturé, alors le mandat reste à blanc lors de l'extraction des enregistrements.

CSDD : « Local Instrument » : cette zone est alimentée comme suit :

- Si un seul mandat actif est défini sur le tiers payeur ou à défaut sur le tiers facturé, la valeur de la zone CSDD « Local instrument » du mandat actif est chargée dans la zone CSDD de FMPRSEPA. 0 = B2B ou 1 = CORE.
- Si plusieurs mandats actifs sont définis sur le tiers payeur ou à défaut sur le tiers facturé, alors est recherchée la valeur de la zone CSDD « Local instrument » **du mandat/version prioritaire** du tiers payeur ou à défaut du tiers facturé. La valeur du CSDD du mandat/version prioritaire est chargée dans la zone CSDD de FMPRSEPA. 0 = B2B ou 1 = CORE. Rappelons qu'un seul mandat prioritaire peut être défini sur un tiers.
- Si plusieurs mandats actifs sur le tiers payeur (si renseigné) ou à défaut sur le tiers facturé, et si pas de mandat prioritaire défini, cette zone CSDD est laissée à blanc.
- Si pas de mandat actif, ni de mandat prioritaire sur le tiers payeur, ou à défaut sur le tiers facturé, alors la zone CSDD reste à blanc lors de l'extraction des enregistrements.

Banque de prélèvement : la valeur provient des critères de sélection.

Code événement : il correspond à celui de la ligne extraite. Le traitement extrait les lignes avec événement bloquant seulement si la case est cochée dans la sélection.

Constitution des prélèvements

Par sélection d'une demande en cours, cette option permet de constituer les prélèvements et effectue les traitements suivants :

- Edition définitive ou provisoire :
 - D'éditer un récapitulatif des prélèvements émis
 - D'éditer un récapitulatif des prélèvements en anomalie et la raison de cette anomalie (pas de mandat actif, pas de banque société, montant créditeur, ...)
 - D'éditer les relevés à adresser aux tiers

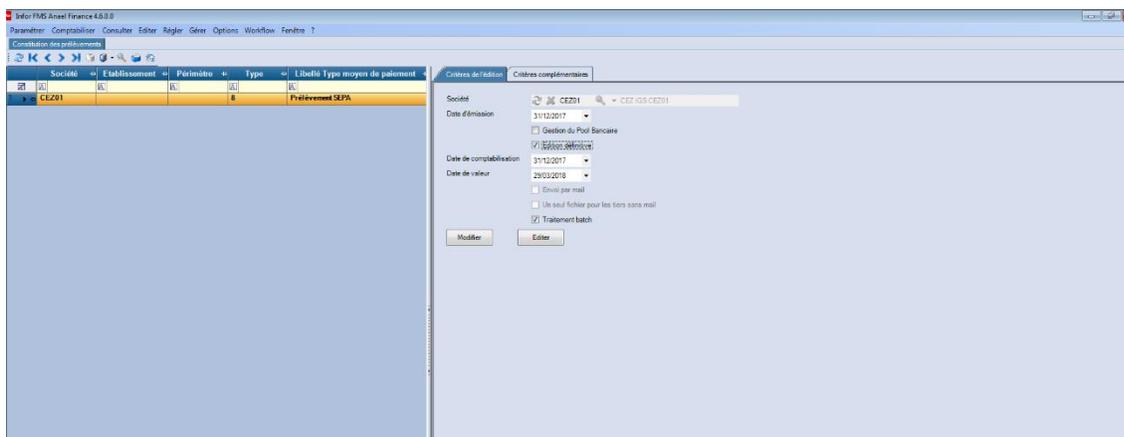
- Seulement si édition définitive. :
 - D'éditer la liste des prélèvements tiers à comptabiliser
 - De marquer les enregistrements extraits
 - D'adresser les mails aux tiers (si envoi par mail coché)
 - D'alimenter la table des écritures à intégrer
 - D'alimenter la table des prélèvements SEPA à transmettre (FMSEPAPR)

Prélèvements SEPA

- De lever les verrous et de supprimer la demande traitée et les enregistrements extraits de FMPRSEPAENC et FMPRSEPA

Si édition provisoire, le fichier est conservé et des modifications peuvent encore être apportées aux écritures extraites

Critères de sélection



Les critères de sélection se présentent comme suit :

- Date d'émission : date renseignée lors de l'extraction, elle alimentera la date de document à la comptabilisation des prélèvements
- Gestion du pool bancaire : case à cocher pour affectation de la banque selon pool bancaire (sur les prélèvements non affectés)
- Edition définitive :
 - Si non coché, l'édition provisoire permet de contrôler les prélèvements pour modifier éventuellement les enregistrements extraits si nécessaire
 - Si cochée, l'édition définitive effectue tous les traitements décrits ci-dessus
- Date de comptabilisation : cette date est alimentée par défaut avec la date d'émission. La valeur est modifiable si nécessaire
- Date de valeur : date du jour par défaut
- Envoi par mail : La valeur de cette zone provient de l'extraction d'extraction des enregistrements. Valeur non modifiable.
 - Si cette zone n'est pas cochée, aucun envoi par mail n'est effectué lors de la constitution des prélèvements SEPA.

- Si cette zone est cochée, alors les lettres de prélèvements SEPA sont envoyées par mail à toutes les « adresses mails » paramétrées dans le contact du tiers (Code impression « 9 = « Règlements automatiques » ou à défaut sur les adresses mails paramétrées sur le code impression « Blanc » (Tous)). Désormais, il est possible de paramétrer plusieurs adresses mails par code impression du tiers. Elles sont éditées dans l'entête de la lettre au fournisseur.
- Un seul fichier pour les tiers sans mail : si l'envoi par mail est demandé, et que cette zone est
 - Cochée : les relevés sans adresse seront stockés dans un seul fichier (pour édition et envoi par courrier postal par exemple)
 - Non cochée : constitution d'un fichier par relevé sans adresse (pour envoi 'manuel' par mail par exemple)
- Traitement batch : Il est vivement conseillé de lancer le traitement en batch. A la fin du traitement, l'utilisateur recevra un mail avec toutes les éditions en documents attachés.

Traitement

Constitution des prélèvements

- Affectation des banques par pool bancaire si demandée
- Lecture des enregistrements de FMPRSEPA avec top «A prélev» (CTOPPRV =1) pour constituer les prélèvements,
- rupture forcée par pièce (par TNUMINT) si 'règlement par facture' est coché dans le tiers, sinon
- cumul des montants société ou des montants devise si édition en devise de transaction en rupture sur :
TETABPRV/TTIERS/TTIERS2/TMOYPRV/TBQCREA/TMANDAT/DVER/TDEVISE/
échéance si prélèvement par échéance
 - un prélèvement par date d'échéance si 'règlement par échéance' est coché dans le moyen de paiement ou
 - un prélèvement à la date de "à vue" si la zone 'règlement par échéance' n'est pas cochée

Contrôle de validité des prélèvements

- la société doit avoir un code 'Identifiant Créancier'
- le montant du prélèvement doit être > 0 et de solde débiteur
- le mandat/version doit être renseigné
- le mandat doit être correct, c'est à dire :

- il doit être actif (si unique sur le tiers), sinon le message d'anomalie suivant est édité sur la liste de contrôle : « Mandat du tiers non actif ».
- Il doit être prioritaire si plusieurs mandats actifs sur le tiers. Si non, le message suivant est édité sur la liste de contrôle : « Le mandat du tiers doit être prioritaire »
- S'il est ponctuel, seul le premier prélèvement avec ce mandat est valide et les suivants seront en anomalie 'Mandat ponctuel déjà émis' ou 'pas de mandat actif'
- le pays contenu dans l'IBAN du mandat doit être un pays de la zone SEPA – table FPPAYSSEPA.
- l'IBAN et le BIC contenus dans le mandat doivent être corrects (contrôlé en māj des mandats mais re contrôlé à la constitution)
- Si la banque de prélèvement n'est pas renseignée, la zone gestion du pool bancaire doit être cochée,
- Si la banque de prélèvement est renseignée
 - le paramétrage du type de traitement 'PS' Prélèvements SEPA doit exister pour cette banque'
 - le code pays de l'IBAN du code banque doit être un pays de la zone SEPA
 - l'IBAN et le BIC de la banque doivent être corrects

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021. Dans les **prélèvements SEPA** dont **la date d'émission est >= 01.01.2021**, la constitution des prélèvements contrôle désormais les points suivants :

- Le Royaume UNI (Pays GB) étant exclu de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021, dans la table des pays, le code « GB » doit avoir la zone « Union européenne » décochée. Si non, la constitution des prélèvements génère un message bloquant : « Le code pays GB doit avoir la zone « Union Européenne » décochée dans la table des Pays ».
- Le BIC du tiers client est désormais obligatoire si la banque du tiers est située au Royaume UNI (GB). Ce contrôle est effectué via le code IBAN en provenance du mandat du tiers. Si les deux premiers caractères de l'IBAN du tiers commencent pas GB (Royaume UNI), et si le BIC du tiers n'est pas renseigné, alors la constitution des prélèvements génère un message bloquant : « Le code BIC du mandat client est obligatoire quand la banque du débiteur est située au Royaume UNI ».

Affectation des banques

Si la gestion du Pool bancaire est cochée, affectation des prélèvements sans anomalie, dont la banque est à blanc, en tenant compte du montant des prélèvements déjà affecté sur les banques

Les prélèvements en anomalie ne seront pas effectués et figureront dans la liste des anomalies

- ICS (Identifiant créancier SEPA) non renseigné dans la société
- Banque du créancier non renseignée

- Prélèvement non effectué : total à prélever créditeur ou nul
- CG Contrepartie inexistant sur la banque
- Montant hors limite mini/maxi :
- Code pays ISO du Tiers n'est pas dans la zone SEPA
- Code pays ISO de la banque du créancier n'est pas dans la zone SEPA
- BIC du Mandat du Tiers incorrect
- BIC de la banque du créancier incorrect
- IBAN du Mandat du Tiers incorrect
- IBAN de la banque du créancier incorrect
- Mandat du tiers inexistant
- Mandat du tiers doit être actif
- Prélèvement SEPA non paramétré pour cette banque

Etats de contrôle

Si édition définitive



Prélèvement SEPA

Les pages de garde se présentent comme suit :

Société CEZ01 INFOR FRANCE SAS

Date : 18/09/2023 Heure 10:06:42

EDITION DES PRÉLÈVEMENTS SEPA

Groupe Société	
Etablissement	
Périmètre	
Edition et compta. sur Etab. d'origine	<input type="checkbox"/>
Date émission	28/12/2022
Date d'arrêté	28/12/2022
Catégorie d'auxiliaire	C Client
Sélection Tiers	Nationaux & Internationaux
Paiement en devise transaction	<input type="checkbox"/>
Edition définitive	<input type="checkbox"/>
Date comptabilisation	28/12/2022
Date de valeur	18/09/2023
Type moyen paiement	8
Envoi par Mail	<input type="checkbox"/>
Un seul fichier pour les tiers sans mail	<input type="checkbox"/>
Traitement Batch	<input checked="" type="checkbox"/>

Société CEZ01 INFOR FRANCE SAS

EDITION DES PRÉLÈVEMENTS SEPA

Profession	à
Genre	à
Secteur commercial	à
Activités	à
Groupe Export	à
Code statistique 1	à
Code statistique 2	à
Commercial	à
Responsable	à
Région	à
Pays	à
Groupe	à

Liste des prélèvements SEPA

Exemple de Prélèvement émis

Société		CEZ01 INFOR FRANCE SAS		LISTE DES PRÉLÈVEMENTS SEPA				Le 18/09/2023			
Etab. Payeur		0001 PARIS Siège CEZ01		MOYEN DE PAIEMENT : PS Prélèvement Sepa							
Date d'émission	28/12/2022	Banque BNP	N° DE COMPTE 29410 55566 20030040055 96					Etat provisoire			
Date d'arrêté	28/12/2022	BANQUE NATIONALE PARIS						Devise : EUR			
		172, boulevard VOLTAIRE						75011 PARIS			
C270 MELANIE CHARVET SARL		Dom. Bancaire									
3 allée des Camélias		RUM00001-AD5									
75014 PARIS		ASSURANCE GROUPE									
FRANCE		IBAN FR76 33227 88666 90080070011 39									
		BNP1FRPP									
		Récurent									
Ref.Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Prélèvement		
PS678H	14/06/2022	30/10/2023	VTE MODULE TIERS	411110	0008	EUR	3 000,00	3 000,00			
PS3456D	07/06/2022	30/10/2023	VTE PRESTATION J8	411110	0008	EUR	8 000,00	8 000,00			
							Total prélèvement au 30/10/2023		11 000,00		
							TOTAL TIERS		11000,00		
C285 DOMINIQUE AND CO		Dom. Bancaire									
10 rue Voltaire		RUM0000230									
75011 PARIS		MANDAT GROUPE									
FRANCE		IBAN FR76 50700 20300 10020030055 50									
		BNP4FRPP									
		Récurent									
Ref.Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Prélèvement		
PS7894RT	02/06/2022	30/10/2023	VTE PRESTATION J7	411110	0008	EUR	5 000,00	5 000,00			
PS765RT	06/06/2022	30/10/2023	VTE MODULE TIERS H3	411110	0008	EUR	8 000,00	8 000,00			
							Total prélèvement au 30/10/2023		13 000,00		
							TOTAL TIERS		13000,00		
							TOTAL BANQUE EUR		24000,00		

Prélèvements SEPA

Exemple de Prélèvement en anomalie

Motif : pas de mandat actif

Société		CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		LISTE DES PRÉLÈVEMENTS SEPA				Le 30/04/2013			
Etab. Payeur		0001 SIEGE _ GARCHES		MOYEN DE PAIEMENT : PS Prélèvement sepa							
Date d'émission		06/03/2013		Banque 01		N° DE COMPTE 11206 00089 04239483000 08		Devise : EUR			
Date d'arrêté		06/04/2013		CREDIT AGRICOLE		Place du foirail 87000 Limoges					
001 Tiers Un SA client IMMEUBLE LAFAYETTE 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX 5 France				Dom. Bancaire mandat du tiers 001-999-0							
				IBAN FR78 98000 98000 98700000000 24 SGENFR12345 Ponctuel							
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Debit	Credit	Prélèvement		
fre005	10/02/2013	30/04/2013	Tiers Un SA	411110	0001	EUR	1 854,00		1 854,00		
							Total prélèvement au 30/04/2013		1 854,00		
							TOTAL TIERS		1854,00		
011 CARBONE LORRAINE COMPOSANTS 37141 RUE JEAN JAURES 92230 GENNEVILLIERS				Dom. Bancaire Mandat 0001-référence unique mandat							
				IBAN FR78 11000 11000 11100000000 11 NEXYFR95421 Ponctuel							
Réf Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Debit	Credit	Prélèvement		
FRE 99	10/02/2013	30/04/2013	CARBONE LORRAINE COM	411110	0001	EUR	444,00		444,00		
							Total prélèvement au 30/04/2013		444,00		
							TOTAL TIERS		444,00		
							TOTAL BANQUE EUR		2098,00		

Récapitulatif des prélèvements SEPA

RÉCAPITULATIF DES PRÉLÈVEMENTS			
Société		INFOR FRANCE SAS	
Etablissement payeur		0001 PARIS Siège CEZ01	
Banque BNP BQE DE PARIS		Etat provisoire	
PS Prélèvement Sepa			
		30/10/2023	24000,00

Relevé d'un prélèvement SEPA

Exemple d'un relevé client généré dans les Prélèvements SEPA, en traitement définitif.



INFOR FRANCE SAS
3 rue Joseph Monier1
TOUR CRISTALLIA
76000 ROUEN
Téléphone : 01.47.95.90.00

Etablissement
PARIS Siège CEZ01
92 rue du colonel de rochebrune
92380 GARCHES

MELANIE CHARVET SARL
3 allée des Camélias
Batiment A01

75014 PARIS

FRANCE
Le 28 décembre 2022

Contact : Abdelhak.farnoune@infor.com
Nos réf. C270
Prélèvement N° : PRV00345

Page : 1/1

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci joint le prelevement SEPA relatif aux factures referencées dans la liste ci-dessous..

Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
PS678H	14/06/2022	30/10/2023	VTE MODULE TIERS	3 000,00	
PS3456D	07/06/2022	30/10/2023	VTE PRESTATION J8	8 000,00	
			TOTAL	11 000,00	
			SOLDE EN EUR	11 000,00	

En vous souhaitant bonne réception, et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de notre sincère considération.

Service Comptable
INFOR

Prélèvements SEPA

Liste des Prélèvements Tiers Comptabilisés

Elle se présente comme suit :

CEZ01 INFOR FRANCE SAS		LISTE DES PRELEVEMENTS TIERS COMPTABILISES			CEZ	10:44:52	LE	18/09/23	PAGE 01
ETAB.									
DATE D'ÉMISSION 28/12/2022									
Moyen de paiement : PS Prélèvement Sepa									
BANQUE	TIERS	NOM	N° Priv	Etab.	MONTANT SOCIÉTÉ	MONTANT DEVISE	DEV		
BNP BQÉ DE PARIS FR 76 29410 55566 20030040055 96 BNPAFRPP	C270	MELANIE CHARVET SAR	0//PRV00345	0001	11000,00	11000,00	EUR		
	C285	DOMINIQUE AND CO	0//PRV00346	0001	13000,00	13000,00	EUR		
TOTAL BANQUE PAR DEVISE						24 000,00	EUR		
TOTAL BANQUE						24 000,00			
Nombre de règlements					2				

Transmission bancaire

Format Utf8

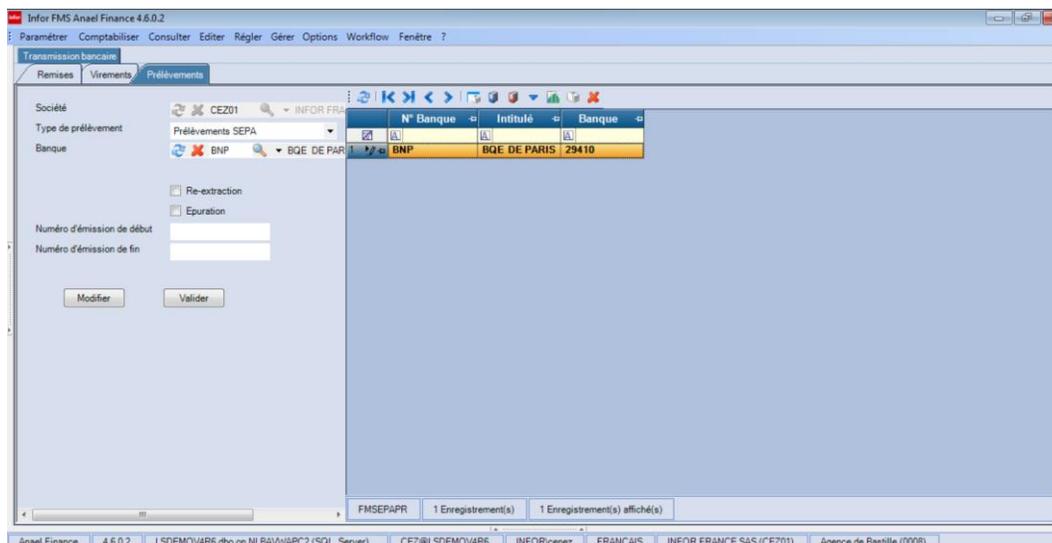
Avant de lancer la génération du fichier de transmission bancaire sur les PRELEVEMENTS SEPA, il est conseillé de vérifier le paramétrage de la balise « Utf8bom » dans Anael.menu.exe.config.

En effet, la transmission bancaire du fichier des PRELEVEMENTS SEPA tient compte de la valeur de la balise « Utf8bom » décrite dans le fichier « Anael.Menu.exe.config » (présent dans le répertoire PROG ou BIN). Le fichier de sortie des PRELEVEMENTS SEPA est généré au format UTF8 :

- avec BOM si la balise Utf8bom = « true » dans Anael.menu.exe.config
- sans BOM si la balise Utf8bom = « false » dans Anael.menu.exe.config

Critères de sélection

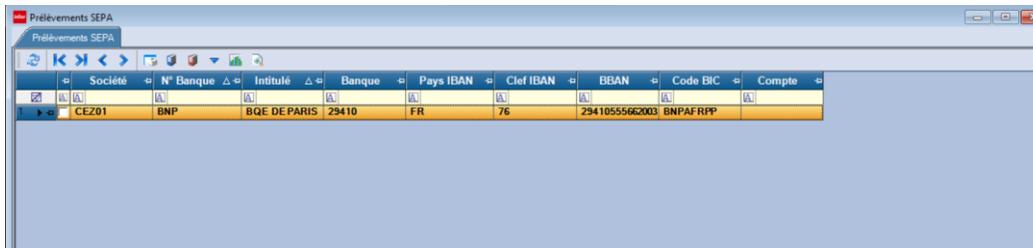
L'écran se présente comme suit :



Dans l'onglet « Prélèvements », sélectionner le type de « Prélèvements SEPA » et la banque puis « VALIDER ». Sélectionner la banque dans le tableur de droite, puis cliquer sur le bouton « Zoomer ».

Prélèvements SEPA

L'écran affiche la domiciliation bancaire associée au code banque sélectionné. Cocher l'enregistrement dans le tableur, puis cliquer sur le bouton « Zoomer »



Sociétés	N° Banque	Intitulé	Banque	Pays IBAN	Clef IBAN	BBAN	Code BIC	Compte
CEZ01	BNP	BQE DE PARIS	29410	FR	76	29410555662003	BNPAFRPP	

Les différents prélèvements SEPA avec leur date d'émission respective se présentent comme suit :

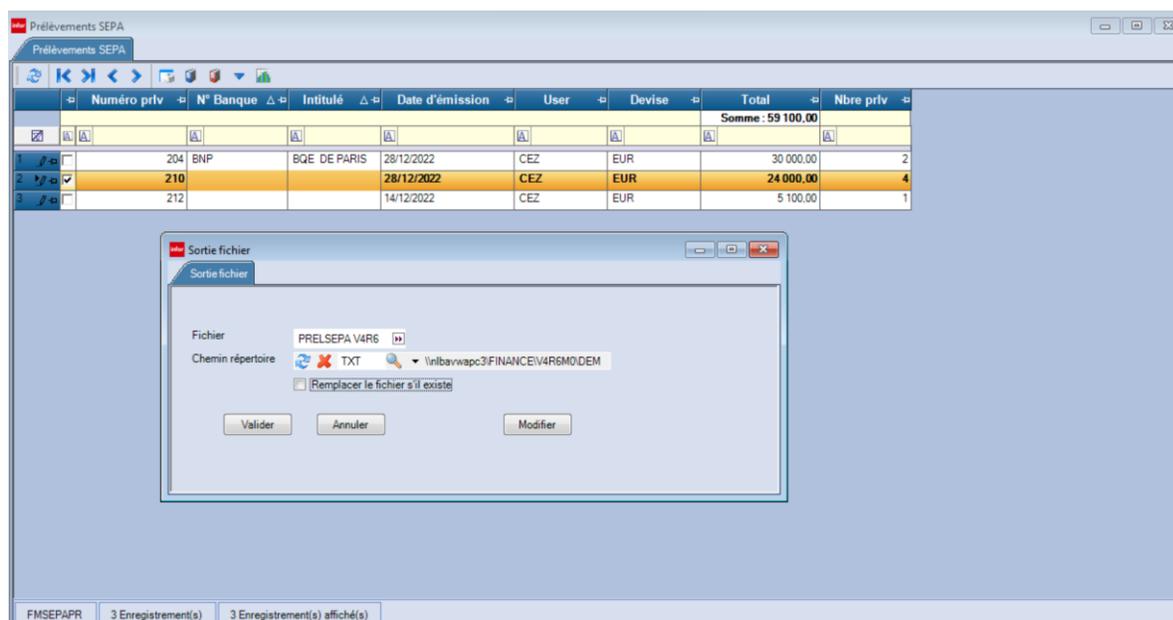


Numéro privé	N° Banque	Intitulé	Date d'émission	User	Devise	Total	Nbre privé
Somme: 59 100,00							
204	BNP	BQE DE PARIS	28/12/2022	CEZ	EUR	30 000,00	2
210			28/12/2022	CEZ	EUR	24 000,00	4
212			14/12/2022	CEZ	EUR	5 100,00	1

Cocher les différents numéros de prélèvements afin de constituer le fichier de sortie au format XML.

Cliquer sur le bouton « Sortie Fichier ». Renseigner les zones :

- Nom du fichier de sortie,
- Code chemin correspondant au répertoire qui va mémoriser le fichier de sortie des Prélèvements SEPA au format xml.
- Et remplacer si besoin le fichier si il existe déjà en cochant la zone prévue à cet effet.



Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021.

Les **prélèvements SEPA** dont la **date d'émission est >= 01.01.2021**, et correspondent à la **norme 1.5 du fichier xml**, les transmissions bancaires alimentent dans le fichier xml :

- **L'adresse de la société émettrice (créditeur) (Balise PstlAdr)** dans tous les cas de figure. Les balises de l'adresse postale correspondent à un format d'adresse non structuré.

```

<PstlAdr>
    <Ctry> Pays </Ctry>      Code Pays
    <AdrLine> Ligne Adresse 1</AdrLine>      (70 caract maxi)
    <AdrLine> Ligne Adresse 2</AdrLine>      (70 caract maxi)
</PstlAdr>

```

- **L'adresse du tiers (débiteur) (Balise PstlAdr)** uniquement si la banque du tiers fait partie de la zone SEPA (table FPPAYSSEPA), et n'appartient pas à l'Union Européenne (Zone « Union Européenne » non cochée dans la table des pays FPPAYS). La recherche est effectuée à partir du code pays de l'IBAN renseigné dans le mandat du tiers. (Exemple : GB pour Royaume Uni, ou CH pour la Suisse). Si le code pays de l'IBAN du tiers ne respecte pas ces critères, les balises de l'adresse postale du tiers ne sont pas générées dans le fichier xml.

Les balises de l'adresse postale du tiers débiteur correspondent à **un format d'adresse non structuré** ». Seules deux occurrences de type « AdrLine » sont générées dans l'adresse du tiers.

```
<PstlAdr>
  <Ctry> Pays </Ctry>                               Code Pays
  <AdrLine> Ligne Adresse 1</AdrLine>              (70 caract maxi)
  <AdrLine> Ligne Adresse 2</AdrLine>              (70 caract maxi)
</PstlAdr>
```

- **La balise « CtgyPurp » (Category Purpose)** si le paramétrage est activé au niveau de la banque détail de règlement (**FPBANQUEDET**). Les deux zones suivantes sont accessibles uniquement sur le type de traitement « PS » ayant la caractéristique « 8 » = « Prélèvement SEPA ».
 - Alimentation de la balise « Category Purpose »
 - Valeur de la balise « Category Purpose »

Si la zone « Alimentation de la balise « Category Purpose » » est cochée dans le détail de la banque de règlement, alors la balise « CtgyPurp » est générée dans le fichier xml des « Prélèvements SEPA » (Index 2.15). Le traitement recherche alors la valeur de la balise dans la zone « Valeur de la balise « Category Purpose » en provenance de la banque détail. (Se référer au Paramétrage « Détail des banques » pour connaître les différentes valeurs possibles).

La balise « CtgyPurp » se présente comme suit dans le fichier xml des « Prélèvements SEPA » :

```
<LclInstrm>
  <Cd>B2B</Cd>
</LclInstrm>
  <SeqTp>RCUR</SeqTp>
<CtgyPurp>
  <Cd>SALA</Cd>
</CtgyPurp>
```

Si la zone « Alimentation de la balise « Category Purpose » » n'est pas cochée dans le détail de la banque de règlement, alors la balise « CtgyPurp » n'est pas générée dans le fichier xml des « Prélèvements SEPA ».

Liste des prélèvements transmis

La page de garde se présente comme suit :

 CEZ01 INFOR FRANCE SAS

SORTIE DES PRELEVEMENTS SEPA

Type Prelevement : PRELEVEMENTS SEPA

Banque : BNP BQE DE PARIS

Re-extraction :

Chemin : TXT \nlabvwapc3\FINANCEV4R6M0\DEMO\TXT

Fichier : PRELSEPA V4R6 18 09 23 .xml

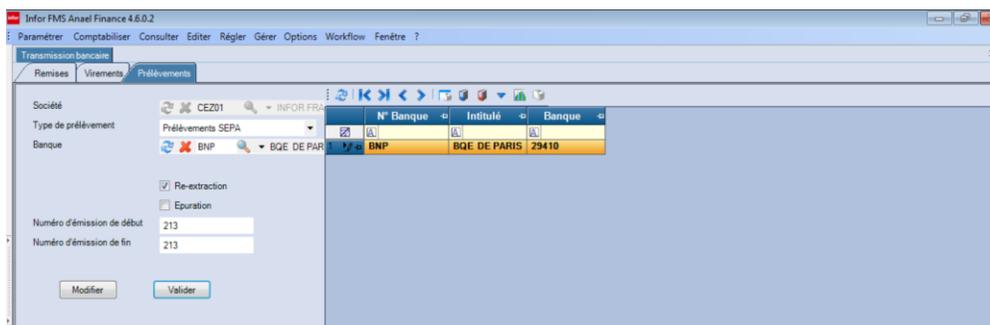
Numéro d'émission de début :

Numéro d'émission de fin :

La liste de contrôle de la « sortie fichier des Prélèvements SEPA » met en évidence le numéro d'émission des prélèvements, ainsi que la date de remise.

Code		Domiciliation Banque	Libellé de la banque	Date Remise	N° Priv	DEV	Montant
BNP	FR 76 29410555662003004005596	BQE DE PARIS 172, boulevard VOLTAIRE Batiment A 75011 PARIS		28/12/2022	PRV00345	EUR	11 000,00
				28/12/2022	PRV00346	EUR	13 000,00
					PRV00346		
			TOTAL BANQUE		4		24000,00

En cas de **réextraction d'un fichier de sortie des Prélèvements SEPA**, il est nécessaire de renseigner le numéro d'émission du prélèvement SEPA édité sur la précédente liste de contrôle.



Société : CEZ01 INFOR FRANCE SAS

Type de prélèvement : Prélèvements SEPA

Banque : BNP BQE DE PARIS

Re-extraction :

Eputation :

Numéro d'émission de début : 213

Numéro d'émission de fin : 213

Modifier Valider

Fichier Prélèvement SEPA

Exemple d'un fichier contenant seulement 2 lots

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.008.001.02"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.008.001.02 pain.008.001.02.xsd">
  <CstmrDrctDbtInitn>
    <GrpHdr>
      <MsgId>11206/12042013/1</MsgId>
      <CreDtTm>2013-04-12T15:28:55</CreDtTm>
      <NbOfTxs>2</NbOfTxs>
      <CtrlSum>1879.00</CtrlSum>
      <InitgPty>
        <Nm>BRI Company (BRI)</Nm>
      </InitgPty>
    </GrpHdr>
    <PmtInf>
      <PmtInfId>REF Remise 1</PmtInfId>
      <PmtMtd>DD</PmtMtd>
      <BtchBookg>false</BtchBookg>
      <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
      <CtrlSum>379.00</CtrlSum>
      <PmtTpInf>
        <SvcLvl>
          <Cd>SEPA</Cd>
        </SvcLvl>
        <LclInstrm>
          <Cd>B2B</Cd>
        </LclInstrm>
        <SeqTp>RCUR</SeqTp>
      </PmtTpInf>
      <ReqdColltnDt>2013-04-15</ReqdColltnDt>
      <Cdtr>
        <Nm>BRI Company (BRI)</Nm>
      </Cdtr>
      <CdtrAcct>
        <Id>
          <IBAN>FR7611206000890413946300056</IBAN>
        </Id>
      </CdtrAcct>
      <CdtrAgt>
        <FinInstnId>
          <BIC>SGENFR12345</BIC>
        </FinInstnId>
      </CdtrAgt>
      <ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
      <CdtrSchmeId>
        <Id>
          <PrvtId>
            <Othr>
              <Id>ICSBR11222223333333333333</Id>
              <SchmeNm>
                <Prtry>SEPA</Prtry>
              </SchmeNm>
            </Othr>
          </PrvtId>
        </Id>
      </CdtrSchmeId>
      <DrctDbtTxInf>
        <PmtId>
          <InstrId>BQ1/12042013/1/PRV00001</InstrId>
          <EndToEndId>BRI Company (BRI)/PRV00001</EndToEndId>
        </PmtId>
        <InstdAmt>
          <InstdAmt Ccy="EUR">379.00</InstdAmt>
        </InstdAmt>
      </DrctDbtTxInf>
    </PmtInf>
  </CstmrDrctDbtInitn>
</Document>
```

```

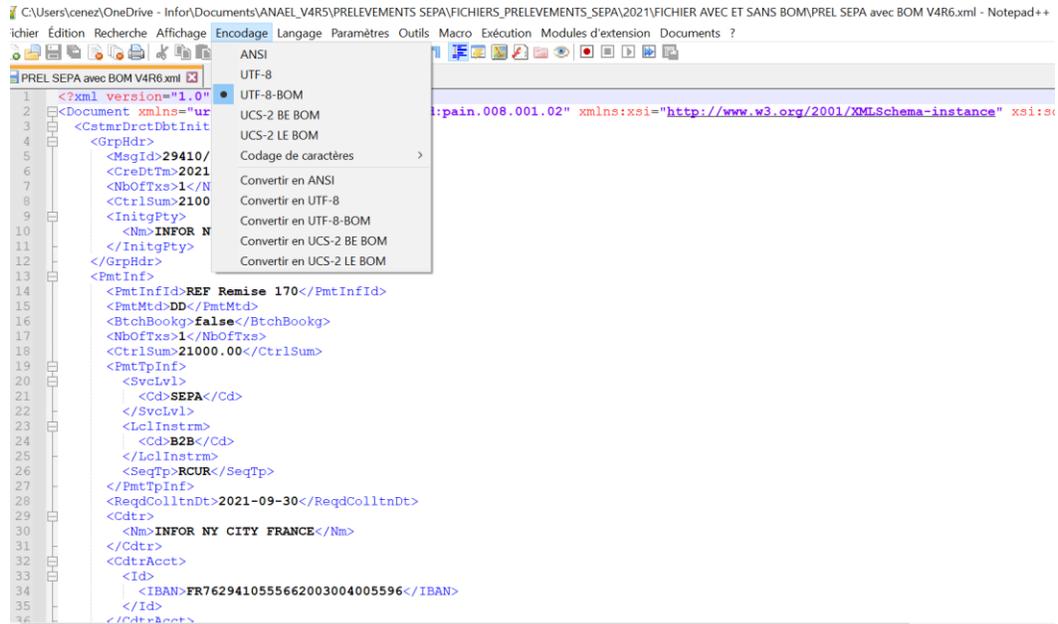
<DrctDbtTx>
  <MndtRltdInf>
    <MndtId>RUM du tiers B001</MndtId>
    <DtOfSgntr>2012-01-02</DtOfSgntr>
  </MndtRltdInf>
</DrctDbtTx>
<DbtrAgt>
  <FinInstnId>
    <BIC>CRLYFR5555</BIC>
  </FinInstnId>
</DbtrAgt>
<Dbtr>
  <Nm>DUCROS SARL</Nm>
</Dbtr>
<DbtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>FR761111111111111111111111148</IBAN>
  </Id>
</DbtrAcct>
<RmtInf>
  <Ustrd>PRV00001</Ustrd>
</RmtInf>
</DrctDbtTxInf>
</PmtInf>
<PmtInf>
  <PmtInfId>REF Remise 2</PmtInfId>
  <PmtMtd>DD</PmtMtd>
  <BtchBookg>>false</BtchBookg>
  <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
  <CtrlSum>1500.00</CtrlSum>
  <PmtTpInf>
    <SvcLvl>
      <Cd>SEPA</Cd>
    </SvcLvl>
    <LclInstrm>
      <Cd>CORE</Cd>
    </LclInstrm>
    <SeqTp>RCUR</SeqTp>
  </PmtTpInf>
  <ReqdColltnDt>2013-04-15</ReqdColltnDt>
<Cdtr>
  <Nm>BRI Company (BRI)</Nm>
</Cdtr>
<CdtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>FR7611206000890413946300056</IBAN>
  </Id>
</CdtrAcct>
<CdtrAgt>
  <FinInstnId>
    <BIC>SGENFR12345</BIC>
  </FinInstnId>
</CdtrAgt>
<ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
<CdtrSchmeId>
  <Id>
    <PrvtId>
      <Othr>
        <Id>ICSBR11122222333333333333</Id>
        <SchmeNm>
          <Prtry>SEPA</Prtry>
        </SchmeNm>
      </Othr>
    </PrvtId>
  </Id>
</CdtrSchmeId>
<DrctDbtTxInf>
  <PmtId>
    <InstrId>BQ1/12042013/2/PRV00002</InstrId>

```

```
<EndToEndId>BRI Company (BRI)/PRV00002</EndToEndId>
</PmtId>
<InstdAmt>
  <InstdAmt Ccy="EUR">1500.00</InstdAmt>
</InstdAmt>
<DrctDbtTx>
  <MndtRltdInf>
    <MndtId>RMU du tiers C300 TEST</MndtId>
    <DtOfSgnttr>2013-01-01</DtOfSgnttr>
  </MndtRltdInf>
</DrctDbtTx>
<DbtrAgt>
  <FinInstnId>
    <BIC>AGRIFR12345</BIC>
  </FinInstnId>
</DbtrAgt>
<Dbtr>
  <Nm>DARWIN AND CO</Nm>
</Dbtr>
<DbtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>FR7618306000100537203800007</IBAN>
  </Id>
</DbtrAcct>
<RmtInf>
  <Ustrd>PRV00002</Ustrd>
</RmtInf>
</DrctDbtTxInf>
</PmtInf>
</CstmrDrctDbtInitn>
</Document>
```

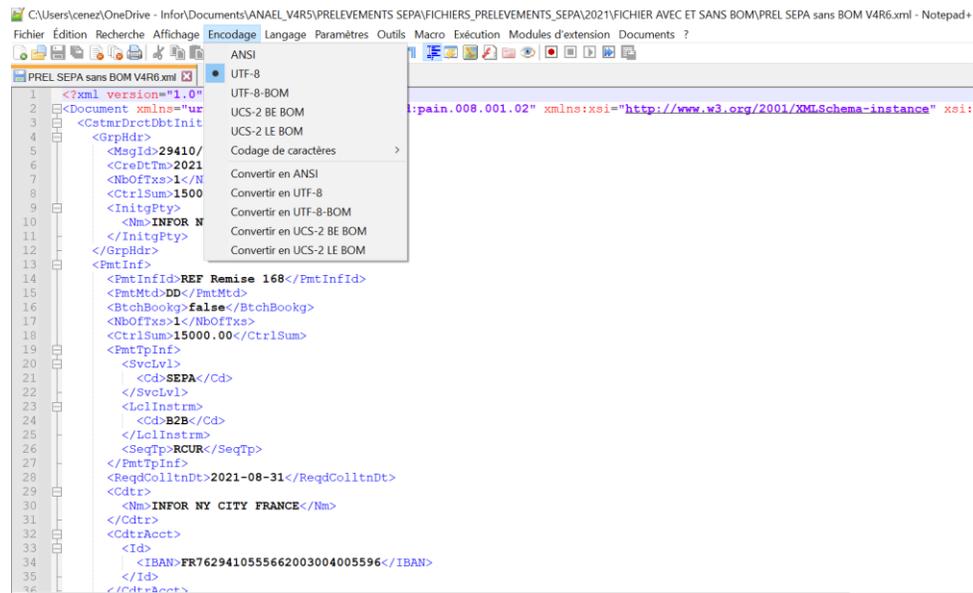
Exemple d'un fichier de PRELEVEMENTS SEPA sur format UTF8 avec BOM

Ouverture du fichier .xml avec NotePad++ puis, cliquer sur le bouton « Encodage » : la mention UTF-8-BOM est affichée.



Exemple d'un fichier de PRELEVEMENTS SEPA au format UTF8 sans BOM

Ouverture du fichier .xml avec NotePad++ puis, cliquer sur le bouton « Encodage » : la mention UTF-8 est affichée.



```
<?xml version="1.0"
<Document xmlns="ur
<CstmDrctDbtInit
  <GrpHdr>
    <MsgId>29410/
    <CreDtTm>2021
    <NbOfTx>1</N
    <CtrlSum>1500
    <InitgPty>
    <Nm>INFOR N
  </InitgPty>
</GrpHdr>
<PmtInf>
  <PmtInfId>REF Remise 168</PmtInfId>
  <PmtMtd>DD</PmtMtd>
  <BtchBookg>false</BtchBookg>
  <NbOfTx>1</NbOfTx>
  <CtrlSum>15000.00</CtrlSum>
  <PmtTpInf>
    <SvlLvl>
      <Cd>SEPA</Cd>
    </SvlLvl>
    <LclInstm>
      <Cd>B2B</Cd>
    </LclInstm>
    <SeqTp>RCUR</SeqTp>
  </PmtTpInf>
  <ReqdColltnDt>2021-08-31</ReqdColltnDt>
  <Cdtr>
    <Nm>INFOR NY CITY FRANCE</Nm>
  </Cdtr>
  <CdtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>FR7629410555662003004005596</IBAN>
    </Id>
  </CdtrAcct>
```

Exemple d'un fichier de PRELEVEMENTS SEPA avec l'adresse postale de la société émettrice (Créditeur), et la balise « Category Purpose »

```
<Cd>SEPA</Cd>
</SvcLv1>
<LclInstrm>
  <Cd>B2B</Cd>
</LclInstrm>
<SeqTp>RCUR</SeqTp>
<CtgyPurp>
  <Cd>SALA</Cd>
</CtgyPurp>
</PmtPnfnf>
<ReqdColltnDt>2022-05-28</ReqdColltnDt>
<Cdtr>
  <Nm>INFOR NY CITY</Nm>
  <PstlAdr>
    <Ctry>FR</Ctry>
    <AdrLine>3 rue Joseph Monier Cour de la belle aventure</AdrLine>
    <AdrLine>92500 RUEIL MALMAISON</AdrLine>
  </PstlAdr>
</Cdtr>
<CdtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>FR7629410555662003004005596</IBAN>
  </Id>
</CdtrAcct>
<CdtrAgnt>
  <FinInstnId>
    <BIC>BNPAFRPP</BIC>
  </FinInstnId>
</CdtrAgnt>
<ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
<CdtrSchmeId>
  <Id>
    <PrvtId>
      <Othr>
```

Exemple d'un fichier de PRELEVEMENTS SEPA avec l'adresse postale d'un tiers (débiteur) Suisse dont le code pays IBAN appartient à la zone SEPA, mais n'appartient pas à l'Union Européenne.

```
<MndtRltdInf>
  <MndtId>RUM00727</MndtId>
  <DtOfSgntr>2020-02-17</DtOfSgntr>
</MndtRltdInf>
</DrctDbtTx>
<DbtrAgnt>
  <FinInstnId>
    <BIC>BERNCHPP</BIC>
  </FinInstnId>
</DbtrAgnt>
<Dbtr>
  <Nm>CHOCOLAT SUISSE</Nm>
  <PstlAdr>
    <Ctry>CH</Ctry>
    <AdrLine>20 ROUTE DE BERN</AdrLine>
    <AdrLine>LUGANO</AdrLine>
  </PstlAdr>
</Dbtr>
<DbtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>CH9300762011623852957</IBAN>
  </Id>
</DbtrAcct>
<RmtInf>
  <Ustrd>PRV00332 </Ustrd>
</RmtInf>
</DrctDbtTxInf>
<PmtId>
  <InstrId>BNP/10022022/198/PRV00334</InstrId>
  <EndToEndId>INFOR NY CITY/PRV00334</EndToEndId>
```

Intégration des écritures

Menu Comptabiliser / Intégration des écritures

Pour compléter le traitement des prélèvements SEPA, procéder à l'intégration des écritures comptables en lançant l'intégration des écritures en traitement provisoire (pour contrôler la liste des écritures), puis en traitement définitif afin d'alimenter les écritures de prélèvements SEPA dans les historiques comptables.

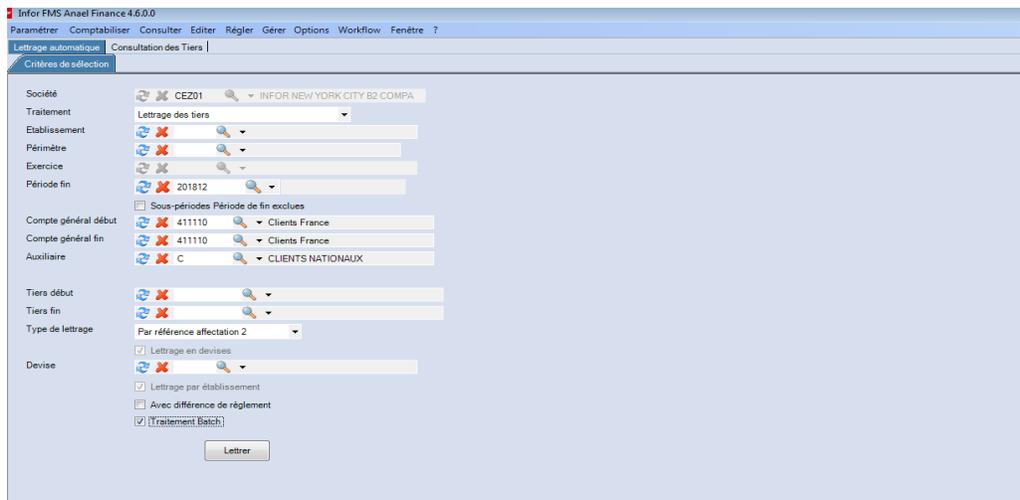
 LISTE DES ECRITURES(BATCH) Période : 201912																
PÉRIODE 201912 - : 01/12/2019 À 31/12/2019 Utilisateur : CEZ Le : 08/08/2020 à 18:36:00 Page 1 JOURNAL 50S BNP : SEPA EXERCICE 2019 ECRITURES COMPTABLES Signature :																
CEZ01 INFOR NY CITY COMPA																
Etablissement : Tous																
Date Compta.	N° Enreg	N° Seq	Etab.	Date Doc	Réf doc	Libellé	CG	Tiers	Moy. paie	Echéance	TVA	Montant Débit	Montant Crédit			
28/12/2019	PRV00283	00001	0001	28/12/2019	PRV00283	PR SEPA	512500			PS	30/06/2020	58 200,00				
N° Interne : PRV0000000000000630 Lit. : RIB : BAP : Cycle : Resp : Flux : SEP Sign : CEZ Dom : BNP																
Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 58 200,00 Débit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ.Pièce : SEP																
28/12/2019	PRV00283	00002	0008	28/12/2019	PRV00283	PR SEPA PRV00283	411110	C C220		PS	30/06/2020		58 200,00			
N° Interne : PRV0000000000000630 Lit. : RIB : BAP : Cycle : Resp : Flux : SEP Sign : CEZ Dom : BNP																
Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 58 200,00 Credit N° aff 1 : N° aff 2 : PRV00283 N° aff 3 : PRV00283 Typ.Pièce : SEP																
Total Pièce : PRV0000000000000630 Analytique :												0	0	CG :	58200,00	58200,00
28/12/2019	PRV00284	00001	0001	28/12/2019	PRV00284	PR SEPA	512500			PS	30/06/2020	87 000,00				
N° Interne : PRV0000000000000631 Lit. : RIB : BAP : Cycle : Resp : Flux : SEP Sign : CEZ Dom : BNP																
Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 87 000,00 Débit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ.Pièce : SEP																
28/12/2019	PRV00284	00002	0008	28/12/2019	PRV00284	PR SEPA PRV00284	411110	C C396		PS	30/06/2020		87 000,00			
N° Interne : PRV0000000000000631 Lit. : RIB : BAP : Cycle : Resp : Flux : SEP Sign : CEZ Dom : BNP																
Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 87 000,00 Credit N° aff 1 : N° aff 2 : PRV00284 N° aff 3 : PRV00284 Typ.Pièce : SEP																
Total Pièce : PRV0000000000000631 Analytique :												0	0	CG :	87000,00	87000,00
Total Journal : 50S - JAL BNP : virement SEPA pour la période 201912 -												145200,00	145200,00			

Lettrage automatique des écritures

Menu Gérer / Lettrage / Lettrage automatique

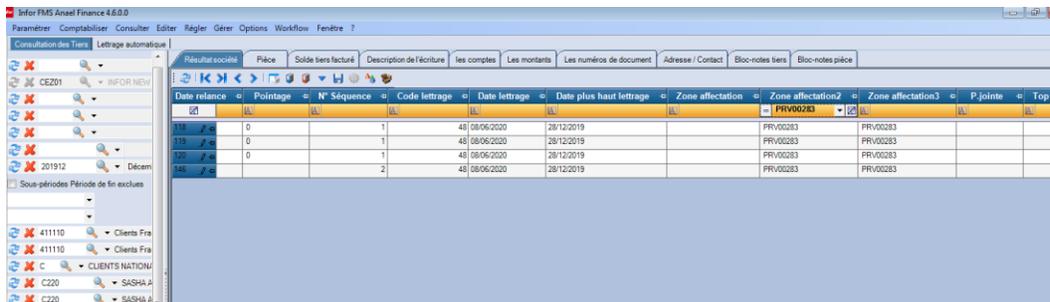
Suite à la comptabilisation effective des écritures comptables dans les historiques comptables, lancer le lettrage automatique des écritures par type de lettrage « Référence affectation2 ».

En effet, les écritures de vente et les écritures de règlement correspondantes sont marquées par la mention « PRVxxxx » dans la zone « AFFECTATION 2 » et « AFFECTATION 3 ».



Ce traitement permet ainsi de solder les paquets de lettrage équilibrés en alimentant automatiquement les zones suivantes :

- Date de lettrage
- Numéro de lettrage
- Date du plus haut lettrage



Annexe

FMINTEGRATION

Alimentation des zones (les principales) dans FMINTEGRATION si constitution définitive

Zones		Trésor	Tiers
TNUMINT	Attribution auto	PRVxxx	PRVxxx
TSTE	Société	CLCS	CLCS
CTOPEXTRACPT	Comptable	C	C
CVERSIONEXTRA			
TJOURNAL	De banquedet	TRS	TRS
DATC	Date de comptabilisation	10112012	110112012
TEXER	Habiller à partir de DATC	2012	2012
TPERIODE	Habiller à partir de DATC	201211	201211
CPERIODE			
CDEWISE	0, 1 ou 2	1	1
TTYPIECE	De banquedet	PRS	PRS
TRESP			
TDOCU	N° d'enregistrement unique par pièce	Même n° de PRV par pièce	
DNOSEQ	Commencer par 1	1	2
DLIGANA	0 si TCPTG non géré analytique sinon 1	0	0
CORIG		A	A
TETAB	TETABPRV sur ligne trésor TETAB origine sur ligne tiers	0001	0002
TCPTG	De BANQUEDET sur ligne trésor D'origine sur ligne tiers	511000	411000
CDBCD	Débit sur ligne trésor Sens inverse des enreg. extraits sur tiers	1	2
DMONTANT	Selon param. de BANQUEDET	150,00	150,00
TDEWISE	Devise d'origine	EUR	EUR
DMONTDEV	Montant en devise	150,00	150,00
CCNTDEV	1 = contrôle	1	1
DCOURS	Recalculé mnt dev/mnt sté	1	1
CTYPTIERS	ligne trésor :détail bque		C
TTIERS	ligne tiers =facturé d'origine		CARBON
TTIERS2	Tiers payeur origine		
DATECR	Date d'émission	10112012	10112012
TMOYPAI	Moyen du prélèvement	PS	PS
DATECH	Echéance du prélèvement	12102012	12102012
CTOPAREL	Sur ligne tiers, 1 si tiers à relancer		1
TLIBECR	PR SEPA PRVxxxxx	PR SEPA PRVx	PR SEPA PRVx

Prélèvements SEPA

TNUMFACT		blanc si cpta/lot sinon PRVxxxxx	N° PRVxxxxx
TFLUX			
DATVAL	Paramètre pris dans 'Constitution'	12102012	
CTOPVENTIANA	1 si CG géré analytique sinon 0, l'analytique sera habillé par l'intégration	0	0
TLETRAGE		PRV00001	PRV00001
TAFEC			
TAFEC2			PRV00001
TAFEC3			
TSIGNATURE		XXX	XXX
CINTERNE		1	1
DMONTEURO		0	0
CTOPAUXI		0	1

Synthèse sur le fichier xml

Les différentes balises et leur valeur dans Anael finance

Balise	Exemple de valeurs dans xml		Commentaires
<GrpHdr>	x		Entête
<MsgId>	11206/120726/0000013		Code Bque/AAMMJJ/N°auto
<CreDtTm>	2012-07-26T17:32:31		Date et heure
<NbOfTxs>	6		Nbre de transactions (total)
<CtrlSum>	7120.00		Montant total
<InitgPty>	x		
<Nm>	Societe Infor		Lib. société
<PmtInf>	x		Lot (Payment Information)
<PmtInfd>	REF Remise	REF Remise	« référence de la remise + n° de lot »
<PmtMtd>	DD	DD	« DD »
<BtchBookg>	false	false	Unitaire ou lot (false /true)
<NbOfTxs>	4	2	Nbre transactions dans le lot
<CtrlSum>	4030.00	2008.00	Mnt des transactions du lot
<PmtTplnf>	x	x	
<SvcLvl>	x	x	
<Cd>	SEPA	SEPA	« SEPA »
<LclInstrm>	x	x	
<Cd>	B2B	B2B	« B2B » ou « Core »
<SeqTp>	RCUR	OOFF	FRST ou RCUR ou OOFF
<ReqdColltnDt>	2012-08-02	2012-08-02	Echéance des prvts du lot
<Cdtr>	x	x	
<Nm>	Société Infor	Société Infor	Lib.société
<CdtrAcct>	x	x	
<Id>	x	x	
<IBAN>	FR76...	FR76...	IBAN banque société (de remise)
<CdtrAgt>	X	X	
<FinInstnId>	X	X	
<BIC>	AGRIFR6222	AGRIFR6222	BIC banque société
<ChrgBr>	SLEV	SLEV	« SLEV »
<CdtrSchmeld>	X	X	
<Id>	X	X	
<Pvtld>	X	X	
<Othr>	X	X	

Prélèvements SEPA

<Id>	FR LE CR....	FR LE CR....	ISC (identif. Créancier)
<SchmeNm>	x	x	
<Prtry>	SEPA	SEPA	« SEPA »
<DrctDbTxInf>	x (4fois 1 par trans.)	X (2 fois 1 par 2 trans.)	Transaction (prélèvement)
<Pmtld>	x	X	
<Instrld>	11206/120726/0000013/RLC02822	11206/120726/0000013/RLC02815	"Msgld'+ n° relevé
<EndToEndld>	Société Infor/RLC02822	Société Infor/RLC02815	Lib Société/n° de relevé
<InstdAmt >	1700.00	1004.00	Montant du prélèvement
<DrctDbtTx>	x	x	
<MndtRltdInf>	x	x	
<Mndtld>	MANDAT TUTTI	MANDAT EUROPEEN	Mandat du tiers
<DtOfSgntr>	2011-01-01	2011-11-01	Date de signature du mandat
<AmdmntInd>	true		True si Mandat modifié
<AmdmntInfDtls>	x		Balise si AmdmntInd
<OrgnlMndtld>	MANDAT 12345		Ancien mandat si AmdmntInd
<OrgnlCdrSchmeld>	x		Balise si AmdmntInd
< FinInstld >	x		Balise si AmdmntInd
<Othr>	x		Balise si AmdmntInd
<Id>	SMNDA		Si Changt etabl. bancaire
<DbtrAgt>	x	x	
<FinInstld>	x	X	
<BIC>	AGRIFRMM345	DEUTDEKLK66	BIC du mandat du tiers
<Dbtr>	x	X	
<Nm>	T TTI QU NTI EURO	TEST BQU ESCPTE3	Nom du tiers (sans accent)
<DbtrAcct>	x	X	
<Id>	x	X	
<IBAN>	FR76...	DE89370400440532013000	IBAN du mandat du tiers
<RmtInf>	x	x	
<Ustrd>	Prelevement RLC02822	Prelevement RLC02815	Prelevement + N° relevé

Exemple d'un mandat pour prélèvement CORE

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

CRÉANCIER : _____
Emseigne

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et contesté.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

CRÉANCIER : _____ **F R** _____
Identifiant du créancier

Nom du Créancier _____
Adresse (rue, avenue, ...) _____
Code postal, Ville _____ Pays _____

Paiement récurrent / répété Paiement ponctuel / unique

DÉBITEUR : _____
*Nom / Prénom du débiteur

*Adresse (rue, avenue, ...) _____

*Code postal, Ville _____ *Pays _____

*Les coordonnées de votre compte IBAN - (Numéro d'identification internationale du compte bancaire (International Bank Account Number))

*Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Fait à _____ Signature(s) : _____

le _____

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - (fournies seulement à titre indicatif)

Code identifiant du débiteur : _____
Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même) _____
Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre le Créancier et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'un parent), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir. _____
Code identifiant du tiers débiteur _____

Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers. _____
Code identifiant du tiers créancier _____

Contrat concerné _____
Description du contrat _____ Numéro d'identification du contrat _____

A retourner à : _____

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier : _____



Chapitre 4 B.I.C. Facultatif

Objet de la modification

CFONB de juillet 2013 : Addendum aux guides d'utilisation du standard ISO 20022

« Ce document est un addendum aux Guides d'utilisation du standard ISO 20022 pour des remises informatisées d'ordres de virements SEPA et prélèvements SEPA.

Il met en pratique la disposition de la réglementation européenne UE 260/2012 relative au BIC optionnel.

Pour rappel, ce règlement prévoit que la communication du BIC n'est plus obligatoire dans la relation client banque à partir du 1^{er} Février 2014 pour les opérations nationales et du 1^{er} Février 2016 pour les opérations transfrontalières.

Cet addendum est réalisé sur la base des messages ISO 20022 pain.001.001.03 (pour le virement) et pain.008.001.02 (pour le prélèvement), entrés en vigueur en novembre 2009.

La mise à jour concerne les éléments **DebtorAgent** et **CreditorAgent** des deux messages.»

Tables de référence

Les auxiliaires

Nouvelle case à cocher dans la mise à jour des auxiliaires :

- **“BIC facultatif dans les mandats”** non cochée par défaut. Si cochée, le BIC ne sera plus obligatoire dans les mandats

Les mandats

- la zone BIC est facultative si “BIC facultatif dans les mandats” est cochée dans l’auxiliaire du tiers.

Les prélèvements

Opérations nationales SEPA

Pour ces prélèvements-là, le BIC est optionnel dès le 1er février 2014.

Si la date d’émission est supérieure au 31/01/2014, et que le BIC :

- Existe → traitement actuel
- N’existe pas → ce n’est plus une anomalie de BIC, le prélèvement peut être émis s’il passe les autres contrôles

Identification des prélèvements SEPA nationaux

Ce sont les enregistrements dont :

- Le moyen de paiement = ‘8’ Prélèvement SEPA et
- Le code pays de la banque de règlement est identique au code pays de la banque dans l’IBAN du mandat du tiers (pays de la zone euro)
- La devise de règlement est l’euro

Opérations transfrontalières SEPA

Pour ces prélèvements-là, et par conséquent pour tous les prélèvements SEPA, le BIC est optionnel dès le 1er février 2016.

Si la date d’émission est supérieure au 31/01/2016, et que le BIC :

- Existe → le traitement actuel
- N’existe pas → ce n’est pas une anomalie de BIC, le prélèvement peut être émis s’il passe les autres contrôles

Identification des SEPA transfrontaliers

Ce sont les autres prélèvements, en EURO dans les pays de la zone Euro, autrement dit tous les prélèvements SEPA que nous émettons dans Anael finance ws.

Balises du fichier xml

Sur la ligne et en absence de BIC sur

- <DbtrAgt> et <CdtrAgt> rien dans la balise BIC et 'NOTPROVIDED' dans Id.

- Alimentation des balises pour le Bic de la banque :
 - Si Bic de la banque alimenté, alimentation comme actuellement :
< CdtrAgt><FinInstnId><BIC>Code BIC </BIC></FinInstnId </CdtrAgt>
 - Si **Bic de la banque n'est pas renseigné**
< CdtrAgt><FinInstnId><Othr><Id>NOTPROVIDED</Id></Othr></FinInstnId></CdtrAgt>

- Modification de l'alimentation des balises pour le Bic du Tiers:
 - Si Bic Tiers renseigné, alimentation comme actuellement :
< DbtrAgt><FinInstnId><BIC>Code BIC </BIC></FinInstnId </DbtrAgt>
 - Si **Bic du Tiers n'est pas renseigné**
<DbtrAgt><FinInstnId><Othr><Id>NOTPROVIDED</Id></Othr></FinInstnId></DbtrAgt>

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021. Dans les **prélèvements SEPA** dont **la date d'émission est >= 01.01.2021** , la constitution des prélèvements effectue un contrôle sur le BIC du tiers :

Le BIC du tiers client est désormais obligatoire si la banque du tiers est située au Royaume UNI (GB). Ce contrôle est effectué via le code IBAN en provenance du mandat du tiers.

- Si les deux premiers caractères de l'IBAN du tiers commencent par GB (Royaume UNI), et :
 - si le BIC du tiers n'est pas renseigné dans le mandat, alors la constitution des prélèvements génère un message bloquant : « Le code BIC du mandat client est obligatoire quand la banque du débiteur est située au Royaume UNI ».
 - si le BIC du tiers est renseigné dans le mandat, il est reconduit dans la balise <BIC> du tiers du fichier au format xml.

- Si les deux premiers caractères de l'IBAN du tiers sont différents de GB, le principe demeure inchangé.

Extrait de l'Addendum

Pour le prélèvement (pain.008.001.02)

- L'élément CreditorAgent étant obligatoire dans le standard ISO 20022, si le BIC n'est pas utilisé, il convient de faire figurer « NOTPROVIDED » dans le sous-élément adéquat (voir le tableau ci-dessous).

Nota : le CFONB recommande cependant la fourniture du BIC à ce niveau.

Index	Or	Level→	Message Item	<XML Tag>	Mult	Definition	S	SEPA Core Requirements	Commentaires
2.21		→	CreditorAgent	<CdtrAgt>	[1..1]	Financial institution servicing an account for the creditor.	M		Banque du créancier. Son identification par un BIC est conseillée.
2.21		→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstId>	[1..1]	Unique and unambiguous identification of a financial institution, as assigned under an internationally recognised or proprietary identification scheme.	M	Usage Rule: Either BIC or Other/Identification must be used.	
2.21		→→→	BIC	<BIC>	[0..1]	Bank Identifier Code.	A	(AT-12 BIC of the Creditor bank) The BIC is optional for national transactions except if Member States use the waiver as per Article 16(6) of EU Regulation 260/2012. The BIC is mandatory for EU/EEA cross-border transactions until 31 January 2016 and it will continue to be mandatory for non-EU/EEA cross-border SEPA transactions.	
2.21		→→→	Other	<Othr>	[0..1]	Unique identification of an agent, as assigned by an institution, using an identification scheme.	D		Utilisé obligatoirement lorsque l'élément BIC n'est pas renseigné
2.21		→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Unique and unambiguous identification of a person.	M	Usage Rule: Only 'NOTPROVIDED' is allowed.	

- L'élément DebtorAgent étant également obligatoire dans le standard ISO 20022, si le BIC n'est pas utilisé, il convient de faire figurer « NOTPROVIDED » dans le sous-élément adéquat (voir le tableau ci-dessous).

Index	Or	Level→	Message Item	<XML Tag>	Mult	Definition	S	SEPA Core Requirements	Commentaires
2.70		→→	DebtorAgent	<DbtrAgt>	[1..1]	Financial institution servicing an account for the debtor.	M		Banque du débiteur
2.70		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstId>	[1..1]	Unique and unambiguous identification of a financial institution, as assigned under an internationally recognised or proprietary identification scheme.	M	Usage rule : either BIC or Other/Identification must be used.	Identifiant de la banque du débiteur
2.70		→→→→	BIC	<BIC>	[0..1]	Bank Identifier Code.	D	(AT-13 BIC of the Debtor Bank) The BIC is optional for national transactions except if Member States use the waiver as per Article 16(6) of EU Regulation 260/2012. The BIC is mandatory for EU/EEA cross-border transactions until 31 January 2016 and it will continue to be mandatory for non-EU/EEA cross-border SEPA transactions.	
2.70		→→→→	Other	<Othr>	[0..1]	Unique identification of an agent, as assigned by an institution, using an identification scheme.	D		Utilisé obligatoirement lorsque l'élément BIC n'est pas renseigné
2.70		→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Unique and unambiguous identification of a person.	M	Usage Rule: Only 'NOTPROVIDED' is allowed	